



# VAL ÈS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÜNES

HISTOIRES D'AVENIR

## DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE

UNE AMBITION POLITIQUE POUR  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL ÈS DUNES

Version définitive



► Version mise à jour le 30 juin 2023

## SOMMAIRE

### EDITO

#### Partie I - CONTEXTE DE LA DÉMARCHE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

- 1- Convention territoriale globale de la CDC Val ès dunes
  - a. Du contrat enfance jeunesse à la signature d'une convention territoriale globale
  - b. Les attentes et les objectifs partagés des signataires
  
- 2- Convention territoriale globale en action
  - a. Moyen humain
  - b. Méthodologie de travail
  - c. Elaboration d'un diagnostic

#### Partie II- TERRITOIRE VAL ES DUNES

- 1- Présentation de la CDC Val ès dunes
- 2- Portrait social du territoire
- 3- Présentation des équipements et des services
  - a. Relais Petite Enfance (RPE)
  - b. Maison d'assistantes maternelles (MAM)
  - c. Micro crèches
  - d. Écoles
  - e. Le collège d'Argences et les collèges de rattachement
  - f. Maison des services au public
  - g. Pôle médical et maison médicale
  - h. Centre aquatique
  - i. Ecole de musique « POM »
  - j. Epicerie Sociale « La Passerelle en Val ès dunes »

#### Partie III- DIAGNOSTIC ENFANCE-JEUNESSE

- 1- Présentation des structures « Enfance -Jeunesse »
- 2- Structures et projets pour les jeunes de 12 à 18 ans
- 3- Rencontres avec les élus du territoire
- 4- Enquête Familles

#### Partie IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### ANNEXES



# ► EDITO



La Communauté de communes Val ès dunes engage des réflexions et met en œuvre des projets contribuant à l'amélioration des services publics proposés aux habitants du territoire.

Dans ce cadre, nous vous présentons le diagnostic « Enfance Jeunesse », qui participe à mieux connaître notre territoire, à recenser l'existant et les besoins des familles dans l'objectif de partager les connaissances et d'enrichir la réflexion auprès des élus, des professionnels et des associations.

Ce document éclaire sur les pistes de travail à construire collectivement. Il est le point de départ d'un projet de territoire pour les années à venir.

Nous remercions tous les élus, les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse d'avoir participé à la réalisation de ce diagnostic.

Nathaly Monrocq, Vice-Présidente  
des services au public



## 1- CTG de la Communauté de communes Val ès dunes

### a. Du contrat Enfance-Jeunesse à la signature d'une convention territoriale globale

La Communauté de communes Val ès dunes contractualise avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados sous la forme d'un contrat dénommé « Contrat Enfance » puis un « Contrat Enfance- Jeunesse (CEJ) » depuis l'ouverture du premier Relais Petite Enfance (anciennement RAM) en 2005.

Il s'agissait de contrats d'objectifs et de financement afin de développer et d'optimiser l'offre d'accueil des enfants. Il reposait sur : un diagnostic de l'offre existante et des besoins à venir, un schéma de développement planifié sur quatre ans et un financement contractualisé en fonction du projet retenu (la création d'un RAM).

Depuis 2020, la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) propose un nouveau contrat appelé : « Convention Territoriale Globale (CTG) ».

La lettre circulaire 2020-01 (du 16 janvier 2020 de la Direction des politiques familiales et sociales de la CNAF) en dessine les contours plus élargis.

Tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.

L'enjeu n'est pas d'avoir une démarche par dispositif mais de privilégier une démarche transversale partant des besoins du territoire dans l'intérêt des familles et des capacités des acteurs locaux.



---

## 1- CTG de la Communauté de communes Val ès dunes

---

La Communauté de Communes a signé cette convention pour la période de janvier 2020 à décembre 2023. Les communes de Cagny et d'Argences l'ont rejoint comme signataires, en raison de leur précédent contrat enfance-jeunesse. La Communauté de communes possède la compétence Petite Enfance pour la gestion des deux Relais Petite Enfance, elle se dote ainsi d'un nouvel outil pour mettre en place un projet global de territoire.

Cette démarche stratégique partenariale qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, va permettre de définir des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

L'objet de la convention est de définir un projet à l'égard des familles et ses modalités de mise en œuvre.

Il s'agit d'identifier les besoins prioritaires, de définir les champs d'intervention à privilégier (écart entre l'offre et les besoins en cours et à venir), de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

Le déploiement de la CTG s'est accompagné d'un nouveau dispositif de financement national : « les bonus territoire CTG ».



## b. Les attentes et les objectifs partagés des signataires

### Attentes des élus

La réalisation de la CTG apparaît comme l'opportunité :

- ▶ De mettre à jour les connaissances du territoire en matière d'accueil de l'enfance et de la jeunesse
- ▶ De maintenir de l'offre existante des accueils de loisirs et des relais petite enfance
- ▶ De réfléchir à l'harmonisation des conditions d'accueil de l'ensemble des enfants
- ▶ D'anticiper l'évolution de la population et de besoins nouveaux
- ▶ Mettre en place des moyens d'analyse et de diagnostic ciblés

### Champs d'intervention de la CAF du Calvados

Pour la CAF, la CTG est l'occasion d'accompagner la Communauté de communes vers une réflexion politique, de mettre en avant les enjeux partagés entre les parties signataires et de trouver des leviers communs pour répondre aux besoins de la population :

- ▶ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- ▶ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- ▶ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- ▶ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement



### Champs d'intervention de la CDC Val ès dunes, des communes de Cagny et d'Argences :

- ▶ Le maintien de l'offre existante pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour le mercredi et les vacances scolaires, pour l'accueil des ados.
- ▶ Le maintien de l'offre existante en matière de petite enfance : deux Relais Petite Enfance (mis en place par la CDC Val ès dunes et gérés dans le cadre d'un marché public par l'ADMR du Calvados)

### Champs d'interventions partagés :

- ▶ Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance, compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle; contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école; favoriser pour les familles des conditions de logement et un cadre de vie de qualité, faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

### Les principaux enjeux dégagés sont :

- ▶ Réfléchir sur le besoin de création d'une fonction de coordination pour élaborer un projet de territoire qui prend en compte les enjeux locaux
- ▶ Entamer une réflexion concertée sur la prise de compétence « jeunesse » à l'échelle de la Communauté de communes.



## 2- La Convention Territoriale Globale en action

Une fois les principaux enjeux dégagés et les axes de travail retenus, les parties signataires ont pris des engagements de mobilisation de moyens humains et la mise en place d'un comité de pilotage

### a. Moyen humain

- ❖ L'un des enjeux de la Convention Territoriale Globale actuelle est la création d'une fonction de coordination effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et pour une durée de trois ans.
- ❖ La coordinatrice a pour missions de créer une dynamique autour de la démarche de projet de territoire, de faciliter l'articulation entre les dispositifs existants, d'assurer le suivi et la garantie des engagements pris par le comité de pilotage, de permettre aux partenaires d'atteindre les objectifs fixés sur la durée de la convention et de mesurer les impacts des actions mises en place.

### b. Méthodologie de travail

Un comité de pilotage (COFIL) a été créé suite à l'arrivée de la coordinatrice. Il est composé d'élus des collectivités signataires de la CTG, de techniciens des collectivités, de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, de représentants de la CDC Val ès dunes :

- Pour la CDC Val ès dunes : Mr Pesquerel, Président et Mme Monrocq, Vice-Présidente en charge des services au public, Mme Querel, Directrice générale de la CDC Val ès dunes, Valérie Jehanne, responsable de la coordination de la CTG
- Pour la commune de Cagny : Mr Margerie, Maire, et Mme Maurey, première maire-adjointe en charge de la jeunesse
- Pour la commune d'Argences : Mr Delivet, Maire, Mme Portier, maire adjointe en charge de la jeunesse et des affaires scolaires
- Un représentant du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, Madame Merley et Mr Delamontagne conseiller technique territorial de la CAF





Le comité de pilotage s'est réuni à quatre reprises jusqu'à la finalisation du diagnostic :

- ▶ La première rencontre (novembre 2021) a permis de définir, parmi les champs d'action de la Caisse d'Allocations Familiales, ceux qui seront retenus dans le cadre d'un diagnostic. Le comité de pilotage a fait des choix en fonction :
  - des besoins repérés grâce aux observations de différents services comme la Maison de services au public et les Relais petite enfance.
  - des remarques des élus des petites communes : ils révèlent la problématique de certaines familles qui peinent à trouver des solutions de garde pour les enfants âgés de 3 à 12 ans...

**Il est retenu la réalisation d'un diagnostic qui porterait sur les thèmes de l'enfance et de la jeunesse pour le territoire Val ès dunes.**

- ▶ La deuxième rencontre (février 2022) a donné lieu à une présentation du territoire : recensement de l'ensemble des services et structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, conditions d'accès, organisation, tarifs, horaires, etc...
- ▶ La troisième portait sur les rencontres avec les élus du territoire (visions, besoins, attentes...), la présentation de l'enquête Famille et les modalités de présentation du diagnostic une fois le projet écrit (juin 2022)
- ▶ Le dernier (janvier 2023) a permis de présenter l'intégralité du diagnostic et de valider les objectifs prioritaires, les propositions d'actions et de moyens à mobiliser.



## 2- La Convention Territoriale Globale en action

### c. Elaboration d'un diagnostic

Selon la lettre circulaire 2020-01 de la CNAF, le diagnostic a pour objectif d'identifier l'ensemble des caractéristiques du territoire et les besoins restant à couvrir.

La phase de diagnostic est centrale car elle permet de mobiliser la dynamique partenariale et préfigurer un plan d'actions.

Les membres du COPIL ont acté la réalisation d'un diagnostic avec un

plan d'action et des axes de travail sur le thème de l'enfance et de la jeunesse. Cela nécessite un travail de recherche sur le terrain, de rencontres avec les collectivités et les partenaires

et le recensement d'éléments quantitatifs et qualitatifs.

Ce diagnostic contribuera à la rédaction de la prochaine CTG.

### Plusieurs phases de travail se sont succédées

- ▶ Rencontres avec les élus des communes « équipées » de structures et services
- ▶ Recensement des services et structures sur et en dehors du territoire
- ▶ Rencontres et visites des accueils de loisirs du territoire
- ▶ Rencontre avec les élus des communes qui ne possèdent pas d'équipement
- ▶ Réalisation d'une enquête Familles
- ▶ Analyse des données chiffrées, CAF, INSEE, etc

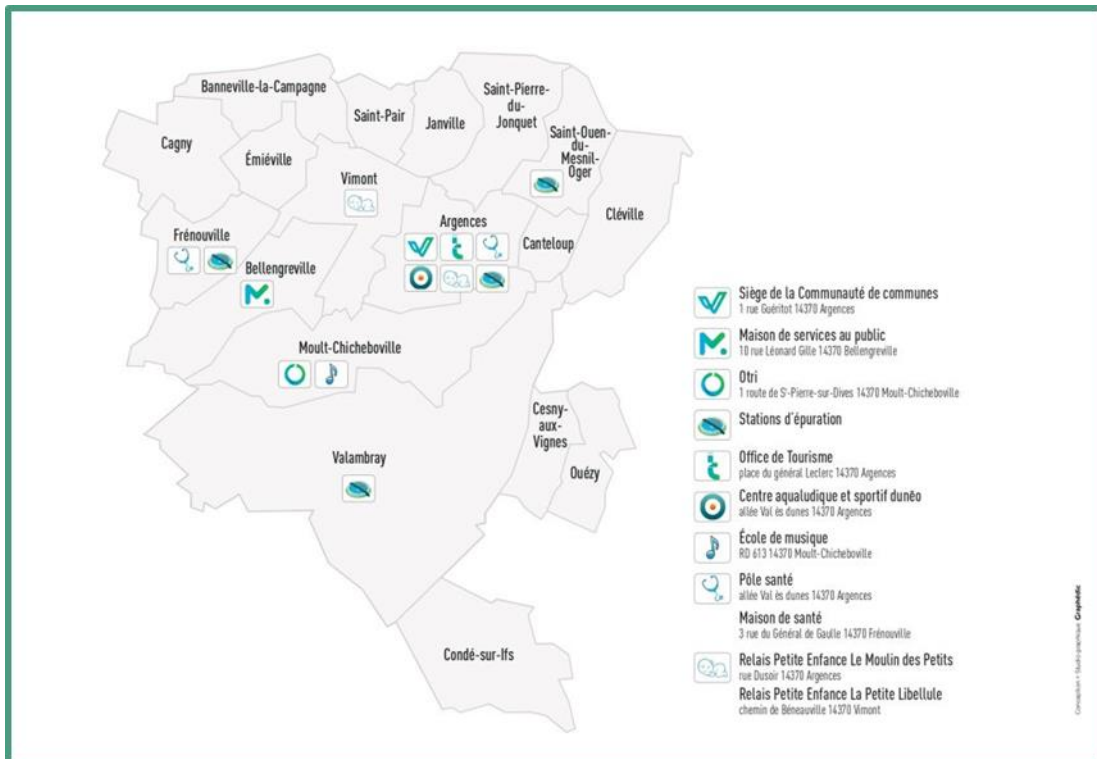


## 1- Présentation de la CDC de Val ès dunes

### ➤ Le territoire : de sa construction en 2002 à aujourd'hui

La communauté de communes a été créée par l'arrêté du 13 décembre 2002 et s'est agrandie au 1<sup>er</sup> janvier 2017, par arrêté préfectoral.

La Communauté de communes Val ès dunes regroupe 18 communes issues de la fusion entre les Communautés de communes Entre Bois et Marais et Val ès dunes et l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs. Elle rassemble les communes de : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Ifs, Emiéville, Frénoville, Janville, Moul-Chicheboville (commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017), Ouézy, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray (commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 regroupant Airan, Billy, Conteville, Fierville-Bray et Poussy-la-Campagne) et Vimont.





Les statuts de la CDC Val ès dunes reposent sur l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016, modifié par les arrêtés préfectoraux du 12 avril 2017, du 9 mai 2019, du 5 décembre 2019 et du 21 juin 2021.

Les compétences obligatoires, optionnelles et autres compétences sont détaillées en annexe 1 page 78.

Le territoire de Val ès dunes est situé au Sud -Est de Caen - Métropole entre la Communauté Urbaine de Caen La Mer et la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie. La Communauté de communes, dont le territoire est ancré dans l'épopée de Guillaume le Conquérant, porte le nom de sa bataille fondatrice.

Ses 18 communes s'étendent sur une superficie de **166 km<sup>2</sup>** et compte **18 560 habitants** (Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019).

Organisée autour de la route départementale RD 613, ses pôles principaux (Frénoville-Cagny et Moulton-Argences) sont localisés autour de cet axe routier.

La RD 613 traverse également des communes intermédiaires telles que Bellengreville et Vimont.

La RD 613 est la colonne vertébrale des déplacements de la population, principalement vers l'agglomération de Caen-La-Mer. Il s'agit d'un atout en termes de développement économique et d'installation des ménages, mais c'est aussi une faiblesse en raison de la saturation de cette route départementale.

Ceci a conduit à la création prochaine d'une déviation Bellengreville-Vimont dont les travaux devraient se terminer en 2025. Elle reliera l'A 813 (donnant accès à l'A 13).

Selon leur commune d'habitation, les résidents s'orientent vers d'autres territoires : au nord, les habitants se dirigent vers la commune de Troarn, au sud vers la commune de Mézidon-Canon et à l'ouest vers l'agglomération caennaise. Ceci s'explique notamment par la scolarisation des enfants vers des communes extérieures (école primaire et collège) et la présence de commerces et services plus proches.



Au niveau mobilité, le territoire possède deux haltes ferroviaires à Moul-Argences et à Frénouville-Cagny.

Le territoire est doté d'un tissu économique riche, avec de plus de 350 établissements (+5.7% en un an (source Accos 31/12/2021)). On distingue un premier pôle économique à Argences / Moul-Chicheboville et un second à Cagny / Frénouville. Ils sont pourvoyeurs d'emplois avec une forte présence d'entreprises dans les secteurs industriel, logistique, commerce et BTP.

Le taux de chômage pour les 15-64 ans s'élevait à 9.7% de la population en 2019 (Insee) contre 12.4 % dans le Calvados. Le taux d'activité chez les femmes était en 2019, proche de 70 %.

Au 30 juin 2022, le taux de chômage sur le secteur Val ès dunes est passé en dessous des 7 %. Selon Pôle Emploi, les demandeurs d'emploi sont, pour moitié, des personnes très éloignées de l'emploi et non employable directement et pour lesquelles un accompagnement spécifique doit être mis en place.



## 2~ Portrait social du territoire

En 2019, l'INSEE recense 18 560 habitants sur 18 communes, les plus grandes communes longent de la RD 613 et les plus petites sont éloignées des services et parfois tournées vers d'autres pôles d'activités hors territoire. Aujourd'hui la population se rapprocherait des 20 000 habitants. Des projets de nouvelles habitations vont participer l'augmentation de la population au cours des prochaines années.

D'ici quelques années, il est prévu : sur le pôle d'Argences/ Moul-Chicheboville des projets à hauteur de 400 nouveaux logements, sur le pôle Frénouville/Cagny 400 logements également. Les autres communes devraient également accueillir de façon plus diffuse un total de 150 logements au total.

L'évolution de la population est forte puisque qu'elle a doublé entre 1975 et aujourd'hui. La plus forte augmentation s'est faite entre 2008 et 2013 avec un taux de variation de la population qui s'élevait à + 1.85 % (source Insee). Depuis le dernier recensement, le taux de variation demeure important: entre 2013 et 2019, il s'élève à + 1.20% (contre 0.13 % dans le Calvados et 0.36 % en France). Le territoire a gagné 4529 habitants en 10 ans.

### Quelques éléments sur le niveau de vie des habitants :

Nombre de ménages fiscaux : 7035

Part des ménages fiscaux imposés 57.1% (56.1% Calvados)

Médiane niveau de vie : 21 920 € (21 730 € Calvados)

Taux de pauvreté : 8.5 % (12.1 % Calvados)

*Insee 2019*



### Le nombre de ménages et le nombre de naissance

Le nombre de ménages est également en hausse constante, en 2019 le territoire compte 7183 ménages, il évolue après une stagnation entre 2015 et 2019.

Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de naissances	230	197	198	194	209	198	219	232

Même si le nombre de naissance augmente et atteint le chiffre le plus élevé depuis 2014 avec **232 naissances**, le **taux de natalité baisse** (comme au niveau national) passant de 13.5 ‰, pour la période de 2008 à 2013, à 11.9 ‰ de 2013 à 2018. (Source Insee).

### L'évolution et structure de la population par tranches d'âge

CC Val ès dunes	2013	2018	2019	% 2019
0 à 14 ans	3 923	3983	4 035	21,7
15 à 29 ans	2 644	2829	2 865	15,4
30 à 44 ans	3 618	3753	3 801	20,5
45 à 59 ans	3 514	3515	3 556	19,2
60 à 74 ans	2 506	3088	3 126	16,8
75 ans ou plus	1 068	1166	1 178	6,3
Total	17 273	18 334	18 560	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019



La population augmente dans chaque tranche d'âge entre 2013 et 2019 sauf pour les 45-59 ans qui reste stable. Pour ce qui concerne la tranche d'âge des plus jeunes 0 -14 ans, elle augmente régulièrement et c'est la plus représentée avec plus de **21%** de la population, contre 17.1 % dans le reste du département.

Cette tranche d'âge est la plus représentée et nécessite des équipements spécifiques d'autant que le territoire a un taux d'activité professionnelle des parents assez élevé. Depuis quelques années les communes ont dû agrandir les écoles, proposer des nouveaux services pour répondre à des besoins spécifiques des familles (centres de loisirs par exemple).

### Le nombre d'enfants sur le territoire entre 2018 et 2020 pour lesquels les familles touchent des prestations CAF

Tranches d'âge selon le contrat enfance jeunesse	2018	2019	2020
0 à 2 ans	612	640	663
3 à 5 ans	729	675	639
6 à 11 ans	1539	1576	<b>1613</b>
12 à 15 ans	924	940	915
16 à 19 ans	646	702	705
20 à 24 ans	47	51	51
<b>Total</b>	<b>4 497</b>	<b>4 564</b>	<b>4 586</b>

*Données CAF - démographie des allocataires*

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 6-11 ans, elle augmente régulièrement ; puis celle des 12-15 ans baisse légèrement, mais cette situation va s'inverser puisque la tranche du dessous augmente.

Cette évolution à la fois du nombre d'enfants et à la fois de la tranche d'âge plus de 6 ans à 11 ans incite à nous interroger sur les possibilités d'accueil et les moyens à disposition des parents.





### Composition des familles

Indicateurs	CC Val ès Dunes	
	Valeur	Évol. 2008-2019
Couples avec enfant(s)	2 698	8,6 %
Nb de familles monoparentales	650	54,4 %
- Dont hommes seuls avec enfant(s)	170	188,1 %
- Dont femmes seules avec enfant(s)	480	32,6 %
Couples sans enfant	2 261	26,3 %
<b>Ensemble</b>	<b>5 609</b>	<b>19,5 %</b>

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire -2019

Les couples avec enfants sont majoritairement représentés avec 48.10 % des familles, cette catégorie évolue faiblement. Puis ce sont les couples sans enfant qui représentent 40.32 % des familles.

On observe que les familles monoparentales représentent 11.58 % des familles sur le territoire, la part de ces familles augmentent fortement avec 54.4 % d'évolution entre 2008 et 2019.



### Nombre de familles en fonction du nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Période	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
2008	2 032	1 045	1 077	457	84
2013	2 287	986	1 262	469	122
2019	2 596	1 172	1 283	429	129

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire

La composition des familles évolue, on note la baisse du nombre de familles avec 3 enfants et l'augmentation des familles avec 4 enfants et plus (peut-être lié au fait de recompositions familiales).

Le nombre de couples sans enfants évoluent. La part des familles avec 2 enfants est celle la plus représentée mais à peine au-dessus des familles avec un seul enfant.

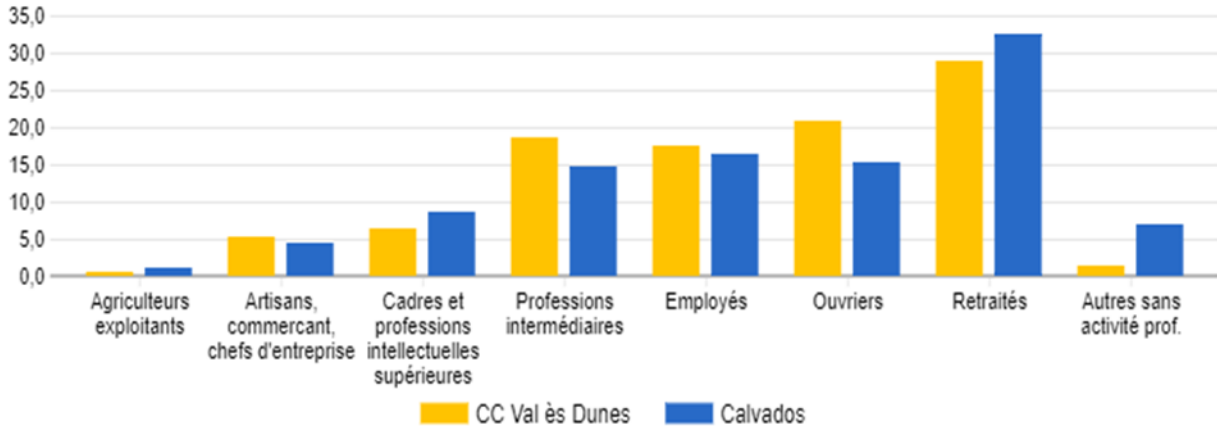
### Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

Indicateurs	CC Val ès Dunes		Calvados	
	Valeur	Évol. 2008-2019	Valeur	Évol. 2008-2019
Agriculteurs exploitants	40	- 43,7 %	3 651	- 5,3 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	387	34,8 %	14 253	4,8 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	467	1,7 %	27 346	7,5 %
Professions intermédiaires	1 339	53,4 %	46 537	15,1 %
Employés	1 260	96,3 %	51 741	54,4 %
Ouvriers	1 497	- 3,2 %	48 825	- 12,9 %
Retraités	2 084	16,5 %	102 806	5,1 %
Autres sans activité professionnelle	110	- 29,5 %	22 118	14,7 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2019



Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (en %)  
Seuil d'utilisation à 2000 hab.



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire - 2019

Au niveau de la situation professionnelle des ménages, on note des évolutions dans la répartition et représentations des catégories-socio professionnelles :

Par ordre décroissant on retrouve la catégorie des ouvriers qui est la plus représentée (1 497), mais elle baisse un peu. Puis ce sont les professions intermédiaires (1 339), avec une forte augmentation entre 2008 et 2019, ensuite la catégorie des employés (1 260) en forte évolution de 96.3%.

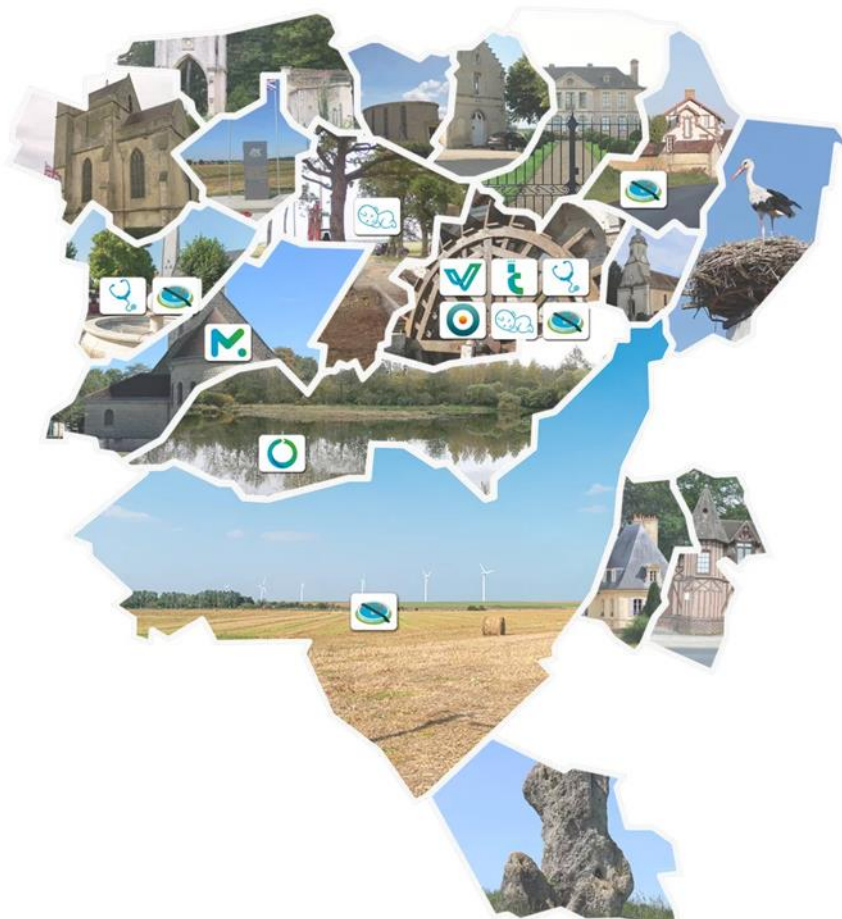
Autres observations :

- le nombre d'agriculteurs baisse fortement, bien plus que dans le reste du département
- la catégorie « sans activité professionnelle » baisse également fortement (-29.5%) et ce de façon plus importante que dans le reste du département.



Pour conclure: la Communauté de communes Val ès dunes est un secteur dynamique en termes économique et démographique, où des entreprises s'installent. Ce territoire attire de nouvelles familles et les projets d'implantation de nouvelles zones d'habitation participera à l'évolution du nombre d'habitants.

Les familles ont des besoins notamment en terme d'accueil pour les enfants et les jeunes âgés de 12 à 18 ans. Le chapitre suivant recense les services et structures présents sur le territoire.





### 3- Présentation des équipements et des services

#### a. Relais Petite Enfance (RPE)

La Communauté de communes possède la compétence :

«Développement d'une politique et d'actions en faveur de la petite enfance».

A ce titre, elle a développé deux Relais Petite enfance (RPE) anciennement Relais assistants maternels (RAM).

Le premier a ouvert ses portes en 2005, complété par un deuxième en 2008, en raison du nombre important d'assistants maternels agréés par la Protection Maternelle et infantile (PMI).

Le RPE La Petite Libellule intervient à l'ouest du territoire de Vimont à Cagny et le RPE Le Moulin des Petits s'étend sur les autres communes à l'est du territoire.

*La législation a évolué en 2021, les RPE ont vu leurs missions se développer dans le cadre d'un décret n° 2021-1115 du 25 août 2021 complété par un article du code de l'Action sociale et des familles (D.214-9).*

1. **Participer à l'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel** (article L. 214-6)
2. **Offrir aux assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, un cadre pour échanger sur leurs pratiques professionnelles** (article L. 214-1-1) notamment en organisant des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'ils accueillent ;
3. **Faciliter l'accès à la formation continue** des assistants maternels et, le cas échéant, aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, et les informer sur leurs possibilités d'évolution professionnelle.
4. **Assister les assistants maternels dans les démarches à accomplir** en application des articles (L. 421-3 et L. 421-4)
5. **Informers les parents, ou les représentants légaux, sur les modes d'accueil du jeune enfant** définis à l'article L. 214-1, individuels et collectifs, présents sur leur territoire et les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins (article L. 214-5).



La CDC Val ès dunes a fait le choix d'externaliser la gestion des deux RPE, deux gestionnaires se sont succédés : la Mutualité Française Normandie, puis depuis 2020 c'est l'Association Départementale en Milieu Rural (ADMR) du Calvados qui a été retenue dans le cadre d'un marché public de 2020 à 2022, marché renouvelé pour la période de 2023 à 2027.



Au quotidien, les deux animatrices organisent ces services, en proposant des temps d'accueil collectif et des permanences d'accueil individuel sur trois communes : à Argences, rue Dusoir, à Vimont, Chemin de Béneauville et à Cagny, rue du Saut du Loup.

Les animatrices sont garantes du lieu, de son fonctionnement en partenariat avec la CAF du Calvados, la Protection Maternelle et infantile (PMI) et dans le respect du référentiel National des Relais Petite Enfance (2021), elles en assurent la promotion au quotidien sur le territoire.



Au niveau géographique, le RPE la Petite Libellule dont le siège est situé chemin de Béneauville à Vimont et le RPE le Moulin des Petits dont le siège est situé rue Dusoir à Argences se répartissent les communes comme indiqué dans le tableau ci-après :

Communes du RPE Le Moulin de Petits	Assistantes Maternelles 31/12/2021	Communes du RPE La petite Libellule	Assistantes maternelles 31/12/2021
Argences	33	Banneville-la-Campagne	0
Canteloup	2	Bellengreville	19
Cesny-aux-Vignes	3	Cagny	21
Cléville	7	Condé sur Ifs	6
Janville	2	Émiéville	6
Moult-Chicheboville (Moult)	30	Frénouville	30
Ouezy	2	Moult-Chicheboville (Chicheboville)	8
St-Ouen-du-Mesnil-Oger	4	Valambray (Billy)	6
St Pair	2	Valambray (Conteville)	0
St-Pierre-du-Jonquet	1	Valambray (Fierville Bray)	0
Valambray (Airan)	8	Valambray (Poussy-la-campagne)	0
MAM O'Mamour à Argences	4	Vimont	4
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>



Cette répartition des communes permet un équilibre du nombre des assistants maternels agréés pour les deux services. Au 31/12/2021, ils regroupent 198 assistants maternels agréés, au 31/12/2022 une baisse s'opère puisque 188 assistants maternels sont recensés.

Le constat général, c'est l'observation d'une baisse légère et régulière du nombre d'assistant maternel ayant pour causes : un changement de vie professionnelle, déménagement ou départ à la retraite.

Cette baisse reste modérée en raison de l'arrivée chaque année de nouveaux assistants maternels formés et agréés.

La situation est considérée comme inquiétante pour les années à venir puisque 25% des assistants maternels sur le territoire du RPE La Petite Libellule auront atteint l'âge légal de départ à la retraite. Pour ce qui concerne le RPE Le Moulin des Petits, la baisse s'amorce déjà puisque depuis le début de l'année 2022, 10 assistantes maternelles ont quitté la profession ou ont déménagé.

Les RPE au quotidien : les relais proposent des matinées d'éveil à destination des enfants confiés chez des assistantes maternelles ou gardes d'enfants à domicile. Les parents-employeurs, s'ils sont disponibles, peuvent participer à ces temps collectifs.

Des sorties, spectacles, diverses animations avec des intervenants extérieurs sont organisés dans l'objectif d'éveil, socialisation et découvertes pour les tout-petits. Chaque semaine, des permanences sur les communes d'Argences, Vimont et Cagny permettent d'accueillir, informer et orienter les futurs parents, parents et parents-employeurs.

Les RPE accompagnent les professionnelles petite enfance dans le cadre de la professionnalisation de leur métier, en proposant des temps collectifs, analyse des pratiques... Ils informent sur la formation continue, certifiantes ou non, afin de permettre un perfectionnement, une actualisation des connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences.







## b) Maison d'Assistantes Maternelles

Une MAM est présente sur la commune d'Argences depuis janvier 2013. Il s'agit d'un regroupement de quatre assistantes maternelles agréées qui peuvent accueillir au maximum jusqu'à 12 enfants simultanément. Chaque assistante maternelle est indépendante dans ses contrats de travail signés avec les familles.

Les quatre professionnelles de la petite enfance ne travaillent pas de façon isolée à leur domicile, elles collaborent dans le cadre d'un projet collectif et partagent toutes les dépenses liées au fonctionnement de la MAM (une association a été créée à son ouverture).

La MAM « O MAM'OUR » est actuellement au complet, les places qui se sont libérées à la rentrée de septembre 2022 ont été pourvues.

Coordonnées : « Ô Mam'our », 4 rue Louis Pasteur- 14370 ARGENCES.  
Tél. 02.31.24.88.28, courriel : [omamour.argences@gmail.com](mailto:omamour.argences@gmail.com)





### c) Micro-crèches



Le territoire est doté de deux micro-crèches privées, la première a ouvert ses portes en 2016 à Cagny. Il s'agit d'une micro-crèche de 10 berceaux dit « berceaux d'entreprises » réservés aux salariés des entreprises qui participent financièrement à l'achat de ces berceaux.

La micro-crèche est en attente d'une autorisation pour faire évoluer sa capacité d'accueil de 10 à 12 places. Le gestionnaire est **People and Baby**.

Au cours de l'été 2022, la micro-crèche a dû fermer pour quelques jours faute de personnel, cet établissement rencontre des problèmes de changement régulier de personnel.

La deuxième micro-crèche Sunflowers (bilingue) a ouvert ses portes à Argences en janvier 2020.

Le gestionnaire « **Les Jeunes Pousses** » proposent également des berceaux d'entreprises représentant 14 places (12 + 2 en urgence).



Les deux micro-crèches peuvent accueillir des enfants dont les parents ne travaillent pas dans les entreprises ayant fait l'achat de place.

Par contre, ces familles ne sont pas prioritaires, si un salarié d'une entreprise se présente, la première famille devra libérer la place, les obligeant à trouver une autre solution.



### Projets de micro-crèches sur le territoire

Le territoire est sollicité par des porteurs de micro-crèches privées. La collectivité est à l'écoute de l'ensemble des projets, elle reçoit chaque porteur de projets pour échanger sur leur proposition d'ouverture et leur projet pédagogique.

Dans le cadre de sa compétence « développement de la petite enfance », la **Communauté de communes émet un avis favorable ou défavorable à leur implantation** dans l'objectif d'une diversification de l'offre d'accueil sans désorganiser l'existant et d'une répartition cohérente sur le territoire.

En 2022, la collectivité a reçu **trois porteurs de projets** pour lesquels deux ont recueilli un avis favorable :

- ▶ Le premier projet devrait voir le jour sur la commune de Moul-Chicheboville sur un terrain proche du complexe aquatique, la structure compterait 10 à 12 places pour une ouverture en 2024 (permis de construire non déposé). **Accord favorable de la CDC.**
- ▶ Le deuxième devrait s'implanter sur la commune de Frénoville avec un projet de double micro-crèches pour un nombre de places de 2 x 12 places pour une ouverture en 2024 (permis de construire non déposé). **Accord favorable de la CDC.**
- ▶ Le troisième porteur de projet est à la recherche d'un terrain sur le territoire val ès dunes.

Il convient de rester prudent sur le développement des micro-crèches, sur le nombre de structures à ouvrir sur le territoire pour ne pas désorganiser l'accueil petite enfance existante.

Il est important de proposer une offre accessible prioritairement à tous les parents et de veiller à une bonne

harmonisation de l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire.

**Le potentiel actuel est de 24 places** (Argences et Cagny), si les deux projets voient le jour, le potentiel d'accueil en micro-crèche sur le territoire augmenterait à **60 places.**

**Micro-crèches et EAJE en dehors du territoire**

En dehors du territoire Val ès dunes il existe un certain nombre de structures (source : site de monenfant.fr- *avril 2022*) :

▶ **Micro-crèches :**

St Sylvain

Sannerville « les Chérubins »,

Mondeville 2 (3)

Soliers « les ptits héros »

Bretteville sur Laize « graines de soleil » et « les petits soleils »,

Jort « Pierre et Odette Auger »

▶ **Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de type multi-accueil :**

Mézidon (la petite Halte),

Bourguébus (Pim Pam Pom) crèche interentreprise

Mondeville (crèche municipale et halte-garderie)

Colombelles (plusieurs structures)

Caen et Lisieux

▶ **Maison d'Assistantes Maternelles :**

Mézidon

Giberville

Castine-en-plaine (Rocquancourt)

Quelques familles du territoire confient leur enfant dans ces structures et établissements du fait du manque de place, manque de choix ou inexistence de ces structures sur Val ès dunes.



#### d) Les écoles

De nombreuses communes possèdent des écoles primaires, mais tous les enfants ne sont pas forcément scolarisés sur le territoire en raison d'un autre découpage soit lié à la carte scolaire de l'Education Nationale ou en raison de l'évolution de la CDC (fusion en 2017 avec la CDC Entre bois et Marais et rattachement de Condé sur Ifs) soit en raison du choix des parents de confier leur enfant dans un établissement privé.

**Il existe 12 écoles (dont deux privées) sur 9 communes différentes :**

Commune	Ecoles	Nombre d'élèves
Argences	Groupe Docteur Derrien	14 classes, 333 élèves, 12 élèves ULIS
	Ecole Privée Sainte Marie	7 classes, 192 élèves
Bellengreville	Groupe scolaire de la Varde-Minici	10 classes, 226 élèves
Cagny	Ecoles du Grand Chemin	10 classes, 243 élèves
Canteloup	Ecole St Jean Baptiste	3 classes, 47 élèves
Cesny-aux-Vignes		3 classes, 58 élèves
Emiéville		3 classes, 68 élèves
Frénouville		11 classes, 270 élèves
Moult-Chicheboville	Groupe scolaire Lucien Cingal	14 classes, 311 élèves
	Ecole Vents et Marais	5 classes, 117 élèves
Valambray	Ecole Edmonde Robert (Airan) Ecole Huguette Sassier (Billy)	5 classes, 119 élèves

*Source : data.normandie.education.gouv.fr- Année 2021/2022*

L'école publique d'Argences accueille une classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaires), dispositif qui offre une organisation pédagogique et des enseignements adaptés aux besoins des élèves qui en bénéficient.



Toutes les écoles possèdent une garderie périscolaire qui fonctionnent différemment, les tableaux ci-dessous en présentent les caractéristiques :

### Les horaires d'ouverture :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Horaires matin	Horaires soir
Argences	7h00	18h30
Argences école privée Ste Marie	7h15	<b>18h45</b>
Bellengreville	7h00	18h30
Cagny	7h00	18h30
Frénouville	7h30	18h30
Moult-Chicheboville :		
- Ecole vents et marais à Chicheboville	7h30	<b>18h45</b>
- Lucien Cingal à Moult		
Valambray :		
- Ecole primaire Edmonde Robert (Airan)	7h30	<b>18h45</b>
- Ecole élémentaire Huguette Sassier (Billy)		
Canteloup (Ecole privée)	7h30	18h30
Cesny-aux-vignes	7h15	18h30
Emiéville	7h30	18h30



### Les tarifs pour l'année 2022-2023 :

GARDERIE PÉRISCOLAIRE	Tarifs Matin	Tarifs Soir
Argences	Selon QF de 1,53 à 2.43 €	Selon QF de 1,55 à 2.45 € (goûter inclus)
	Matin et soir de 1.57 à 2,47 €	
Bellengreville	2,40 €	2,40 € (goûter fourni par les parents)
	3,50 €	
Cagny	7h00 à 8h50 = 2,27 €	16h30 à 17h00 = 1 €
	8h30 à 8h50 = 1 €	16h30 à 18h30 = 2,27 €
		(goûter fourni par les parents)
	8h30 à 8h50 et de 16h30 à 17h00 = 2 € ou 3,24 € temps plein	
Emiéville	1,20 € toutes les 40 minutes	1 € toutes les 30 minutes
Frénouville	2,55 €	2,55 €
	4,08 € pour le matin et le soir	
Moult-Chicheboville : Moult et Chicheboville	Selon QF 1€ à 2€ (1 <sup>er</sup> enfant)	Selon QF 1€ à 2€ (1 <sup>er</sup> enfant)
	0,75 à 1,50 € (2 <sup>ème</sup> enfant)	0,75 à 1,50 € (2 <sup>ème</sup> enfant)
	et gratuit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	et gratuit à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant
Valambray : Airan et Billy	Gratuit le matin	Gratuit de 16h30 à 17h30 et payant de 17h30 à 18h45 de 1 à 1,30€ selon QF

Les tarifs sont très inégaux d'une commune à l'autre, chaque municipalité restant à l'initiative de cette tarification et des réductions attribuées aux familles ayant plusieurs enfants.



### e) Le collège d'Argences et collèges de rattachement

Le collège Jean Castel à Argences accueille 542 élèves (effectif 2022-2023) qui habitent les communes de :

Bellengreville, Vimont, Moul-Chicheboville, Canteloup, Cléville, St-Ouen-du Mesnil Oger, Argences et une partie de Valambray, mais ce n'est pas le collège de secteur pour tous les jeunes du territoire.



Le collège d'Argences possède une équipe pédagogique de 38 enseignants, complétée par des conseillers principaux d'éducation, des assistants d'éducation, une assistante sociale, une infirmière et une conseillère d'orientation.

Les collégiens du territoire sont répartis sur 6 collèges différents : le nord du territoire (Emiéville, Banneville La Campagne, St Pair, Janville, St Pierre du Jonquet) dépend du collège Montgomeri de Troarn.

Au sud du territoire, les communes de Cesny aux Vignes et Ouezy dépendent du collège Boris Vian à Mézidon-Vallée d'Auge, alors que la commune de Condé-sur Ifs relève du collège Jacques Prévert à St Pierre-en-Auge. Une partie de la commune de Valambray dépend du collège du Cingal à Bretteville sur Laize et une autre partie du collège d'Argences (une demande de rattachement au collège d'Argences pour l'ensemble de la commune est en cours pour la rentrée 2023).

A l'ouest, les communes de Cagny et Frénouville dépendent du collège de Villey-Demeserets à Caen.

Des collégiens sont aussi scolarisés dans des établissements privés à Caen (Sacré-Cœur), à St Pierre-en-Auge (Ste Thérèse). L'enquête fait apparaître quelques scolarisations dans d'autres collèges comme le collège Nelson Mandela à Hérouville St clair.





### f) Maison de services au public

La maison de services au public Val ès dunes portée par la Communauté de Communes est située sur la commune de Bellengreville.

C'est un service de proximité, gratuit, qui s'adresse à tous les habitants pour une aide aux démarches de la vie quotidienne.



L'équipe est constituée de 2 chargées d'accueil et d'accompagnement, un agent France services, rejoints depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par une conseillère numérique et une responsable de service.

Un agent d'accueil complète l'équipe depuis décembre 2022.

Ce service a emménagé début février 2023 dans de nouveaux locaux toujours à Bellengreville, plus grands et équipés de nouveaux matériels informatiques. Ils permettront d'accueillir de nouveaux publics notamment les plus jeunes dans le cadre de leur orientation, les jeunes adultes pour leurs démarches et de rendre autonome toutes les personnes éloignées du numérique afin de participer à la lutte contre la fracture numérique.



### Les services proposés au sein du service :

- ▶ **Un espace emploi-formation** qui accompagne les projets professionnels des demandeurs d'emploi ou des salariés en situation de reconversion (label résOPro)
- ▶ **Un espace Point info 14/ France services** : qui permet aux usagers éloignés des services, d'avoir un accès à un point d'information et un contact avec de nombreuses administrations par le biais d'internet ou par la visioconférence (label Point Info 14 et Maison France services).
- ▶ **Un espace public numérique** (créé en 2014) propose un accès libre à du matériel informatique pour effectuer des démarches accompagnées ou non.
- ▶ **Des ateliers informatiques** et des permanences d'accompagnement individuel aux usages du numérique animés par la conseillère numérique.
- ▶ **Des permanences de partenaires** : Mission locale, Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) de l'agglomération Caennaise, CARSAT-CPAM, espace Info Energie (Biomasse), et DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) lors des campagnes de déclarations fiscales.
- ▶ **Organisation au local d'évènements** liés à l'emploi ou la formation et de projets divers.

### Plusieurs actions sont menées auprès des jeunes dès 16 ans en partenariat avec la Mission Locale :

- **Mise en place d'ateliers collectifs** dans le cadre de la Garantie Jeunes (jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en situation d'emploi, ni en formation, ni en étude).
- **Aide au financement du permis de conduire** : 500 € versés pour un jeune âgé entre 18 et 25 ans en voie d'insertion professionnelle, suivi par la mission locale et qui a besoin de son permis de conduire pour s'insérer durablement.
- **Une aide au financement du BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Il fait suite à différents constats : pénurie d'animateur, problématiques de recrutement au sein des centres de loisirs du secteur, coût élevé de cette formation qui s'élève à 1 000 € environ dans son intégralité (formation de base + approfondissement)



### g) Pôle médical / Maison médicale

Depuis 2015, la CDC dispose de la compétence « création, mise en œuvre et organisation de pôles de santé ». Ainsi deux structures créées répondent aux besoins des habitants en matière de santé :

- Un pôle de santé sur la commune d'Argences qui regroupe un cabinet infirmier, un cabinet de sages-femmes, un ergothérapeute, un ostéopathe, une psychologue.



- Une maison de santé présente sur la commune de Frénoville, elle regroupe une infirmière, une psychologue et en janvier 2023, une réflexologue.



Par ailleurs, de nombreux professionnels de santé sont présents sur le territoire, alors que certaines communes n'ont plus de médecin généraliste.



### h) Centre Aquatique



La communauté de communes a ouvert en 2014 un centre aquatique et sportif Dunéo. Il est situé sur la commune d'Argences et il est équipé d'un espace aquatique et d'un espace bien-être.

Cet équipement rayonne au-delà des communes du territoire puisque 60% de la fréquentation est externe à la Communauté de communes.

Des séances réservés aux plus jeunes sont dédiées : bébés nageurs, stages de natation organisés pendant les vacances scolaires.



### i) Ecole de Musique POM

L'association présente sur la commune de Moul-Chicheboville et Argences permet aux habitants de la CDC d'accéder à des cours de musique collectifs et individuels.

L'association propose désormais une chorale pour les enfants et les adultes. L'association est subventionnée par la Communauté de communes dans le cadre d'une compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » et par le département du Calvados

TARIFS 2022/2023	
Adhésion à l'association : 30 € par famille et par an	
Enfants et adolescents (de moins de 30 ans)	Adultes (de plus de 30 ans)
Cours particulier d'une demie-heure pour un des instruments proposé ou pour un cours de chant : <b>364 € l'année*</b> tarif hors CDC : 729 € En bonus : possibilité de s'inscrire gratuitement à la FM, la chorale, l'orchestre ou à un atelier (sous conditions).	Cours particulier d'une demie-heure pour un des instruments proposé ou pour un cours de chant : <b>407 € l'année*</b> tarif hors CDC : 729 € En bonus : possibilité de s'inscrire gratuitement à la FM, la chorale, l'orchestre ou à un atelier (sous conditions).
Chorale, formation musicale (FM) ou orchestre seul : <b>123 € l'année*</b> tarif hors CDC : 245 €	Chorale, formation musicale (FM) ou orchestre seul : <b>123 € l'année*</b> tarif hors CDC : 245 €
Atelier seul (percussions, guitare ou musiques actuelles) : <b>257 € l'année*</b> tarif hors CDC : 514 €	Atelier seul (percussions, guitare ou musiques actuelles) : <b>257 € l'année*</b> tarif hors CDC : 514 €
Éveil musical : <b>198 € l'année*</b> tarif hors CDC : 404 €	

\* Les tarifs en gras correspondent à ceux pratiqués pour les habitants de la communauté de communes (CDC) Val ès Dunes sur justificatif de domicile.

A la rentrée 2022/2023, il y avait peu de créneaux disponibles (tout dépend du choix de l'instrument).

Le nombre d'inscrits est de 101 enfants et de 37 adultes.



## j) Epicerie Sociale

L'association « La passerelle en Val ès dunes » a ouvert ses portes en novembre 2015 à l'initiative de personnes privées. Un local loué de 180 m<sup>2</sup> est doté de vitrines réfrigérées et de rayons telle une épicerie de quartier. Elle est située à l'écart du centre de la commune d'Argences, ce qui permet une certaine discrétion pour les usagers qui la fréquentent.

L'épicerie solidaire est l'un des moyens utilisés pour fournir une aide alimentaire aux personnes en difficultés quel que soit leur âge et leur situation familiale : familles avec enfants, personnes seules... L'association demande une participation financière réduite aux bénéficiaires et les accompagne par un suivi personnalisé et renforcé grâce à une équipe de bénévoles. Des ateliers sont proposés afin d'entretenir un lien social.

L'association est subventionnée par la Communauté de communes Val ès dunes depuis 2023.

Ouverture aux bénéficiaires :  
Le mardi de 17h30 à 19h30  
Le vendredi de 9h à 11h30

ADRESSE :  
11 CHEMIN DU BISSONNET  
14370 ARGENCES  
Tel : 02 31 73 56 64 courriel : [lapasserellevalesdunes@gmail.com](mailto:lapasserellevalesdunes@gmail.com)





Pour conclure, la Communauté de communes Val ès dunes est dotée d'équipements destinés à répondre à des besoins du quotidien : l'aide aux démarches administratives, la santé, la garde d'enfants, les activités ludiques, etc. pour lesquelles la Communauté de communes est à l'origine de leur mise en place pour un intérêt intercommunautaire.

Les communes proposent d'autres équipements comme les bibliothèques qui sont dynamiques et proposent de nombreux projets à destination de tous.

Les communes organisent des projets et animations culturelles comme la fête de la musique, projections de film en plein air, etc.

Le territoire ne possède pas d'établissement d'accueil du jeune enfant dite « PSU » (prestation de service unique, dispositif de la Caisse d'Allocations Familiales ) permettant l'accueil de toutes les familles en fonction de leurs revenus.





## 1- Présentation des structures « Enfance-Jeunesse »

### Méthodologie :

- ❖ Rencontre avec l'ensemble des directrices des centres de loisirs et visites des locaux
- ❖ Rencontres avec les élus des communes qui n'ont pas d'équipements pour connaître leurs besoins, ceux de leurs habitants et les éventuels projets.
- ❖ Rencontres avec les élus des communes équipées de structures enfance - jeunesse
- ❖ Rencontres avec le conseiller technique de la CAF

**Objectifs :** obtenir des informations qualitatives et quantitatives, découvrir le fonctionnement des structures, leurs atouts et leurs difficultés, et découvrir les projets des communes.

### Introduction :

L'accueil a été très positif de la part des responsables des structures enfance et jeunesse, notamment par l'intérêt porté par la CDC à leur fonctionnement et conditions d'exercice de leurs missions. L'amorce d'un travail à l'échelle communautaire sans notion de concurrence entre les centres est envisagé.

Ces rencontres ont permis de percevoir un fort dynamisme et un grand

investissement des équipes pour l'accueil des enfants chaque semaine. Les échanges et les informations recueillis offrent un regard à l'échelle du territoire présenté ci-dessous.

L'ensemble des élus rencontrés ont apporté des informations nécessaires à la compréhension de la réalité de l'accueil sur le territoire et un intérêt sur le travail de diagnostic à venir.





## 1- Présentation des structures « Enfance- Jeunesse »

### Premiers constats :

Les communes de la CDC possèdent des structures pour accueillir les enfants en dehors de l'école. Les garderies scolaires jouent ce rôle le matin et le soir et sont gérées directement par les mairies (accueil périscolaire) à part la commune de Valambray qui en a confié la gestion à la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Les centres de loisirs accueillent les enfants le mercredi et une partie des vacances scolaires, encadrés par des animateurs (accueil extrascolaire), ils sont gérés par la collectivité ou par un prestataire extérieur.

Le territoire est pourvu de 6 centres de loisirs avec 5 gestionnaires différents.

Chacun a son propre fonctionnement (semaines d'ouverture, tarifs - quotient familial, partage de locaux, convention avec les communes extérieures ...). Ils n'ont pas la même ancienneté, certains sont ouverts depuis quelques années, d'autres depuis plusieurs dizaines d'années.

Un partenariat avec la CAF du Calvados permet un soutien financier pour les collectivités pour ce qui concerne le fonctionnement de ces structures (prestation de service ALSH, accueil de loisirs sans hébergement).

La Caf du Calvados et la DSDEN (directions des services départementaux de l'éducation nationale) accompagnent les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans mercredis et des PEDT (projet éducatif de territoire).

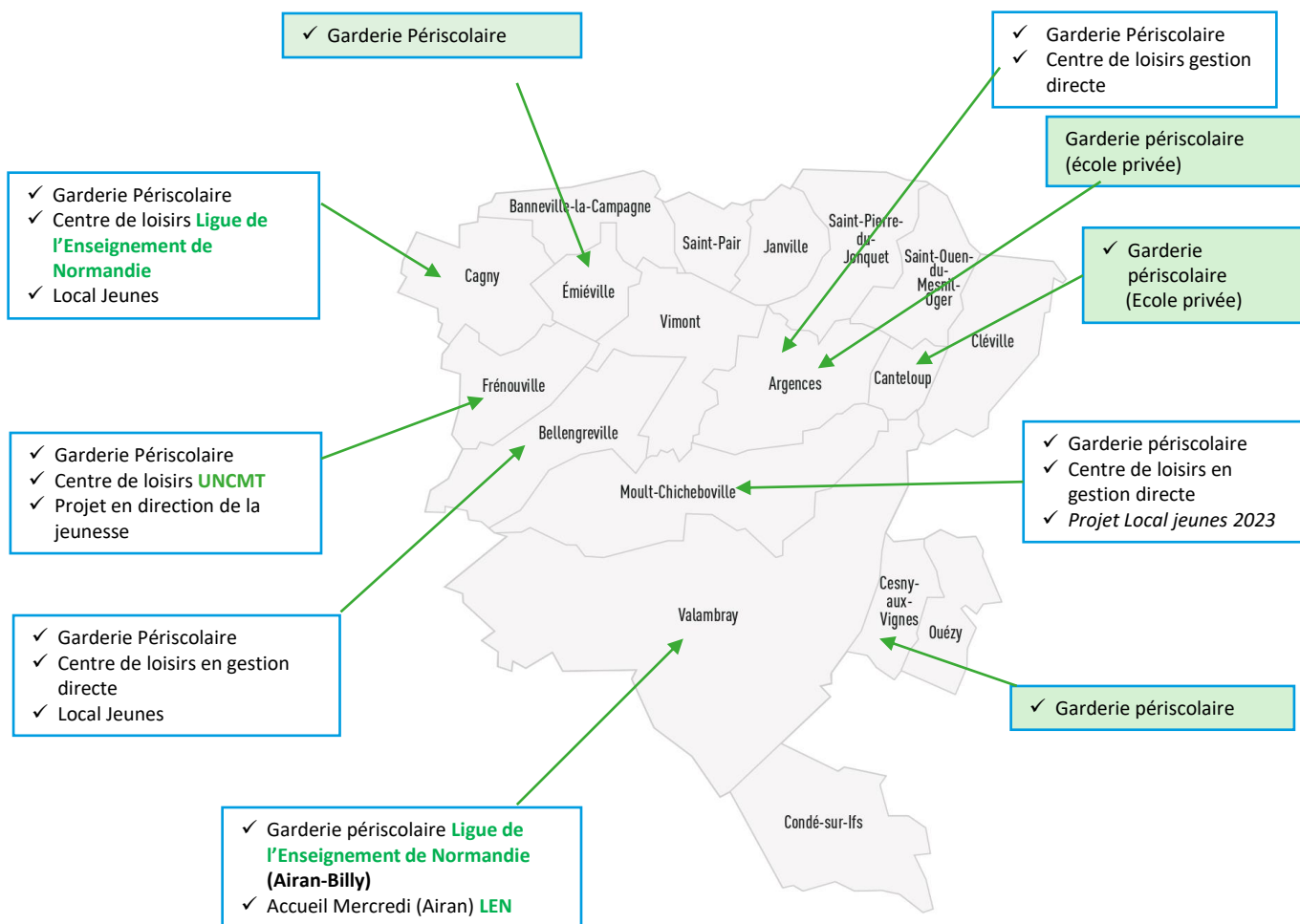
On observe une répartition géographique équilibrée. Chaque centre a des places disponibles et la capacité d'accueil maximum n'est pas atteinte.

La période « covid » a fortement compliqué le fonctionnement et a eu un impact sur la fréquentation et la dynamique des centres. Les sorties et les projets n'étaient pas réalisables en raison des protocoles sanitaires. Ce sont ajoutés des problématiques de recrutement.

Le territoire possède peu de structures pour l'accueil des adolescents.



## Répartition des centres de loisirs, des garderies périscolaires et des locaux jeunes :





## Présentation des centres de loisirs :

### ARGENCES

Ouverture tous les mercredis, les petites vacances, le mois de juillet et les 15 premiers jours du mois d'août. Le centre se situe dans les locaux de l'école élémentaire du groupe scolaire Paul Derrien.

La gestion, assurée depuis plusieurs années par l'UNCMT, a pris fin en avril 2022, la commune d'Argences gère maintenant en direct. Le fonctionnement, les tarifs et l'organisation n'ont pas changé suite à ce changement récent.

Ce centre accueille tous les enfants habitant la commune. Pour les autres enfants, la mairie d'habitation doit signer une convention avec la commune d'Argences, avec une contrepartie financière en fonction du nombre d'enfants accueillis chaque année.

La commune a mis en place un projet de territoire (PEDT) ainsi que le dispositif « Plan Mercredi » .

### VALAMBRAY

Ouverture uniquement le mercredi toute la journée (Airan) pendant les périodes scolaires, les enfants sont accueillis dans les locaux de l'école. La gestion est confiée à La Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Durant les vacances scolaires, les enfants de cette commune sont accueillis dans d'autres centres de loisirs. Pour faciliter cet accueil, la commune a décidé de signer une convention avec la commune d'Argences pour donner la possibilité aux familles d'accéder à ce centre de loisirs.

La commune possède un dispositif « plan mercredi » et un PEDT (projet éducatif de territoire).

### FRENOUVILLE

Ouverture pendant la première semaine des petites vacances. Le centre est accueilli dans les locaux de la garderie scolaire et de l'école la deuxième semaine des vacances est consacrée à l'entretien des locaux et ne permet pas d'accueillir les enfants. Le centre est ouvert 4 semaines à partir de la fin de l'école (pour l'été 2022 : du 11 juillet au 5 août).

La gestion est assurée par l'UNCMT (Union Normande des Centres Maritimes et touristiques)

Ce centre accueille uniquement les enfants de la commune, quelques dérogations sont accordées par la mairie au cas par cas pour les familles extérieures.

**BELLENGREVILLE**

Ouverture toutes les semaines des petites vacances, le mois de juillet dès le 1<sup>er</sup> jour des vacances, la première semaine et la dernière semaine du mois d'août. La gestion est réalisée en directe par la commune (l'association Familles Rurales en assurait la gestion avant 2020).

Le centre de loisirs a des locaux dédiés, partagés avec la garderie périscolaire. En fonction des besoins, surtout l'été, il peut occuper à la fois les locaux et les cours de récréation de l'école. La gestion du centre est assurée par la collectivité.

Ce centre accueille tous les enfants sans distinction de commune d'origine avec des tarifs identiques pour tous les enfants.

**CAGNY**

Ouverture du centre tous les mercredis, les petites vacances et le mois de juillet. Le centre a l'avantage d'avoir ses propres locaux partagés avec la garderie périscolaire, proches de l'école (impasse des écoles).

La gestion est réalisée par la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Ce centre accueille les enfants des autres communes avec un tarif différent.

La commune possède un PEDT et un dispositif « plan mercredi ».

**MOULT-CHICHEBOVILLE**

A la création de la commune nouvelle réunissant la commune de Moulton et de Chicheboville, le seul centre existant était celui de Chicheboville. Depuis 2021, un deuxième centre de loisirs a ouvert à Moulton. Les deux centres se répartissent les vacances scolaires :

- ▶ Le mercredi, la première semaine des petites vacances et le mois de juillet, l'accueil des enfants se fait à la Ruche 1 (Chicheboville) dans les locaux de l'école.
- ▶ La deuxième semaine des petites vacances et trois semaines au mois d'août, l'accueil se fait à la Ruche 2 (Moulton) dans les locaux de l'école.

La gestion des deux centres est assurée par la collectivité. Ils accueillent tous les enfants sans distinction de commune d'origine. Le tarif « commune » est appliqué pour les familles de la commune ainsi que les familles dont les parents travaillent sur le territoire communal. Un tarif hors commune est pratiqué pour les autres familles.

La commune possède un dispositif « plan mercredi » et un PEDT.

Tous les centres sont fermés aux vacances de Noël.



### Fonctionnement et particularités :

Les horaires d'ouverture font partie des éléments importants pour les parents. Ils pourront confier leurs enfants si les horaires sont compatibles avec leur emploi. Cela écarte logiquement tous les parents qui ont des horaires atypiques, dont ceux qui travaillent le samedi.

La plupart des centres de loisirs ont des ouvertures très larges qui correspondent souvent aux ouvertures de la garderie périscolaire sauf pour Bellengreville et Cagny dont la garderie ouvre à 7h00 habituellement.

Le centre de Cagny ferme plus tôt que la garderie (18h30).

Centre de loisirs	Horaires matin	Horaires soir
Argences	7h00	18h30
Bellengreville	7h30 (7h le mercredi)	18h30
Cagny	7h30	18h00
Frénuville	7h30	18h30
Moult-Chicheboville : Ruche 1 et Ruche 2	7h30	18h45
Valambray : Airan	7h30	18h45



Chaque commune définit les quotients familiaux applicables afin d'établir des grilles de tarifs pour l'accueil en ½ journée avec ou sans repas ou en journée (avec repas), en tenant compte de la *tarification modulée* mise en place par la CAF du Calvados.

Cette tarification modulée (depuis janvier 2019) garantit aux parents de ne pas avoir un prix de journée supérieur à 20 € (22 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023) par enfant (repas inclus) y compris pour ce qui concerne les tarifs extérieurs.

Au niveau de ces quotients familiaux, il n'y a pas d'harmonisation sur le territoire, les communes ont désigné pour certaines 3 tranches, pour d'autres, 4 tranches avec des montants différents de revenus selon les communes.

Quotient Familial	Argences	UNCMT Frénoville	Ligue de l'Enseignement Valambray	Ligue de l'Enseignement Cagny	Bellengreville	Moult - Chicheboville
Tranche 1	0 → 620 €	0 → 620 €	0 → 620 €	0 → 620 €	0 → 850 €	0 → 750 €
Tranche 2	621 → 1 520 €	621 → 900 €	620 → 1 200 €	621 → 1 017 €	851 → 1 099 €	751 → 1 200 €
Tranche 3	1 521 € et +	901 → 1 399 €	1 201 → 1 500 €	1 018 € et +	1 100 € et +	1 201 € et +
Tranche 4		1 400 € et +	1 501 € et +			



### Tarifs des centres de loisirs (2022) :

Centre de Loisirs	Tarifs commune	Tarifs hors commune
<b>Argences</b>	Régime général CAF : 12,51 à 17,43 € / Jour 8.86 à 11 € par ½ journée sans repas 12.09 à 15.42 € avec repas pour le mercredi De 16 à 19 € (Vacances)  Régime MSA : 13.43 à 17,43 € / Jour 8.86 à 11 € par ½ journée sans repas 13.01 à 15.42 € avec repas pour le mercredi De 16.92 à 19 € (Vacances)	Mêmes tarifs Obligation d'une convention entre la commune d'habitation et la commune d'Argences
<b>Bellengreville</b>	12,50 à 14,50 € 7,50 à 8,50 € par ½ journée (uniquement le mercredi pendant les périodes scolaires)  Repas de 3.47 à 4.09 € selon le nombre d'enfants	Mêmes tarifs
<b>Cagny</b>	14,77 à 17,69 € / J 8,34 à 10,34 € par ½ J (5 € d'adhésion à la Ligue de l'enseignement/année scolaire)	17,07 à 19,99 € / J 10 à 12,40 € par ½ J (5 € d'adhésion à la Ligue de l'Enseignement /année scolaire)
<b>Frénoville</b>	Régime général CAF mercredi : 16,08 à 20 € 13.83 à 17.75 € par ½ journée avec repas 10.38 à 13.38 € par ½ journée sans repas Régime MSA : de 17 à 20 € 14.75 € à 17.75 € par ½ journée avec repas 10.38 à 13.38 € par ½ journée sans repas  Vacances : Régime CAF : de 9,58 à 13,50 € / J Régime MSA : de 10.50 à 13.50 € / J (21€ de frais de dossier)	Mêmes tarifs
<b>Moult-Chicheboville</b>	Mercredi : de 12 à 19 € ½ J : 10 à 14 € avec repas et de 7 à 11 € sans repas. Vacances de 12 à 19 € (2 J minimum) tarifs dégressifs à partir de 2 enfants (-30%) et de 3 enfants (-50%)	17 à 20 €
<b>Valambray : Airan</b>	13,84 à 17,76 € / J 8,92 à 11,92 € par ½ J sans repas (5 € adhésion)	16,04 à 19,96 € / J 10,72 à 13,72 € par ½ J (5 € d'adhésion)



Les tarifs de base sont peu différents d'une commune à l'autre notamment en raison de la tarification modulée, les premiers tarifs débutent à 12 € jusqu'à 20 € par jour.

Il existe quelques différences importantes entre centres :

- ▶ La dégressivité des tarifs pour l'accueil de fratrie, ce qui vient réduire le coût pour les familles (Moult-Chicheboville pour le prix de journée et Bellengreville pour le prix des repas).
- ▶ L'accueil des enfants des communes extérieures sous conditions : toutes les structures n'accueillent pas les enfants sans distinction de leur commune d'habitation. Deux communes fixent des conditions d'accès : celle de Frénoville n'accueille pas d'enfant d'autres communes (sauf exception des parents qui y travaillent, accord de la mairie nécessaire) et celle d'Argences où un système de convention existe avec les autres mairies.

Cela conditionne l'accueil des enfants extérieurs à Argences et exclut un certain nombre d'enfants pourtant scolarisés sur la commune. S'il y a refus de leur mairie d'origine, les parents doivent rechercher un autre centre de loisirs ou une autre solution d'accueil. Cette convention demande une participation financière de la commune extérieure.

- ▶ Trois communes sur les six appliquent des tarifs pour les familles qui habitent une autre commune que celle d'implantation du centre de loisirs, avec une petite majoration, toujours dans la limite des 20 € (tarification modulée).

Lorsque les communes ont fait le choix d'un gestionnaire externe, une adhésion ou frais de dossier sont demandés aux familles : UNCMT (21 € annuels) et Ligue de l'Enseignement (5€).

Au niveau fonctionnel, les centres de loisirs ont différentes organisations pour les inscriptions dans un objectif de faciliter l'organisation et la gestion du personnels :

- ▶ 2 jours minimum sur les petites vacances avec repas et 1 semaine avec repas pour les grandes vacances (Moult-Chicheboville)
- ▶ Seulement 2 jours quelques soit la période (Argences)
- ▶ 3 jours minimum avec ou sans repas (Bellengreville)
- ▶ 2 fois par semaine, journée ou ½ journée (Cagny).





Le centre de loisirs de Frénoville n'impose pas de minimum de jours pour les inscriptions, il en est de même pour celui de Valambray (ouvert le mercredi).

**Les locaux** : des différences de fonctionnement existent selon les possibilités proposées par les collectivités. La plupart des centres partagent les locaux avec la garderie périscolaires et/ou les classes d'écoles.

L'organisation est rendue très contraignante par le partage des locaux notamment dans les classes d'école, cela demande à l'enseignant de préparer la salle avant le début des vacances scolaires et d'enlever le matériel qui ne peut pas être laissé à la disposition des enfants du centre de loisirs. A la fin des vacances, le centre de loisirs doit remettre en place la classe pour que l'enseignant puisse l'utiliser dès le lundi suivant.

**Les centres de loisirs** fonctionnent avec un programme d'activité à chaque période de vacances scolaires et les diffusent par les mairies, sur les sites internet et sur les réseaux sociaux pour certains (page Facebook).

### Fréquentation post Covid

La fréquentation a baissé pendant la période Covid, petit à petit les effectifs reviennent à des taux identiques à 2019.

Centre de Loisirs	Fréquentation mercredi	Fréquentation Petites Vacances	Fréquentation Grandes Vacances
Argences	50	30 à 40	60 à 70 surtout juillet
Bellengreville	15 à 20	20 à 29	40
Cagny	8 et 20	15 à 20	20 à 40
Frénoville	15 à 25	28 à 36	45
Moult-Chicheboville : Moult et Chicheboville	La Ruche 1 (Chicheboville) : 40 à 45	La Ruche 1 (1 <sup>ère</sup> semaine des vacances) : 57 La Ruche 2 (2 <sup>ème</sup> semaine des vacances) : 40	La Ruche 1 (juillet) : 60 enfants La Ruche 2 (3 semaines en août) : 1 <sup>ère</sup> ouverture en 2022
Valambray : Airan	19 en moyenne	Pas d'accueil / Convention avec Argences pour les petites vacances	Pas d'accueil / Convention avec Argences pour les grandes vacances

Suite à un contact avec le centre de loisirs de Troarn, en 2022, il accueille **27 enfants** des communes du nord du territoire de la CDC.



La fréquentation n'est pas au maximum des capacités d'accueil, car accueillir plus d'enfants nécessite d'augmenter l'effectif des animateurs. Actuellement il y a une problématique du recrutement qui existe depuis plusieurs mois :

- Baisse du nombre de stagiaires BAFA formés en 2020
- Manque d'attractivité du métier avec notamment des salaires peu attractifs (les collectivités et associations ont revu à la hausse les salaires des animateurs récemment)
- Précarité du métier avec des contrats courts et un nombre d'heures peu élevé
- Crise des vocations, perte d'engagement pour le métier d'animateurs
- Financement de la formation du BAFA.

Pour les vacances et les mercredis, les centres du territoire ont des difficultés pour recruter, mais aussi pour fidéliser les animateurs. Les jeunes sont peu mobiles et le territoire Val ès dunes peu paraître loin de l'agglomération de CAEN surtout pour ceux qui ne sont pas véhiculés.

## 2~ Structure et projets pour les jeunes 12~18 ans

La commune de Cagny propose depuis de nombreuses années un local ados pour les 11-17 ans.

- ✓ Il est ouvert tous les vendredis (17 à 22h) et pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps, ainsi que le mois de juillet (9h30-18h).
- ✓ **C'est un lieu d'accueil, de loisirs de rencontres, d'échanges, d'informations et de documentation.** C'est un endroit convivial où les jeunes peuvent s'exprimer et réaliser des projets, accompagnés par l'équipe d'animation.
- ✓ L'objectif est d'encourager les jeunes à formaliser leurs envies et de les accompagner dans la prise d'initiatives et dans la réalisation de projets : organisation de départs en séjours, week-end ou sorties, mise en place de stages sportifs, culturels ou artistiques.

### Les tarifs :

- ▶ Journée avec repas de 9 à 11 € (Cagny) et de 10.80 à 13.20 € (hors Cagny).
- ▶ Journée sans repas de 5 à 7 € (Cagny) et de 6 à 8.40 € (hors Cagny).
- ▶ ½ journée sans repas de 3,50 à 4,50 € (Cagny) et de 4,20 à 5,40 € (hors Cagny).

25 jeunes sont adhérents depuis la rentrée 2022. La fréquentation varie de 10 à 20 jeunes le vendredi. Durant les vacances scolaires, le nombre est un peu moins élevé.



- **Local jeunes à Bellengreville**

Ouverture le 1<sup>er</sup> février 2023 pour les jeunes de 12 à 25 ans. Ce local porte le nom de OZ'POR, il est initié par le conseil municipal des jeunes de la commune.

Il s'adresse aux jeunes âgés entre 12 et 25 ans. Les périodes d'ouverture sont : le mercredi de 14 à 19h30, le jeudi de 17h30 à 19h (aide aux devoirs), le vendredi de 17h30 à 20h et le samedi de 13h à 17h. Il est ouvert pendant les vacances scolaires entre 14h et 19h. Des animations ponctuelles sont également organisées. Une adhésion est demandée et s'élève à 10 € pour l'année.

- **Projet local jeunes Moulton-Chicheboville**

La mairie de Moulton-Chicheboville a le projet d'ouvrir un local jeune sur sa commune en rénovant les locaux de l'ancienne mairie de Moulton. Les travaux sont actuellement en cours, la date d'ouverture prévue en 2023.

- **Projet sur les autres communes**

La mairie de Frénoville organise lors des vacances scolaires des animations pour les jeunes appelés « sport et jeunesse ». Ce projet est mis en place en partenariat avec l'association CAP SPORT d'Hérouville et concerne les enfants dès 10 ans.

La mairie souhaiterait pouvoir se doter d'un local jeune. Pour le moment, il n'y a pas de bâtiment ou d'une salle libre pour sa mise en place.



### 3- Rencontre avec les élus du territoire

Pour mieux connaître le territoire : ses besoins, ses points forts et points de faiblesse, des rencontres ont été organisées avec les élus des communes qu'elles soient dotées ou non d'équipements pour l'accueil des enfants ou des jeunes.

Pour chaque commune il a été proposé une rencontre en présence des élus concernés par le thème de l'enfance et de la jeunesse et des

agents en charge de la jeunesse pour les plus grandes communes.

Les élus des communes ont une connaissance partielle des besoins des familles de leur territoire et une vision différente selon leur situation géographique au sein de la CDC, selon leur taille ou de leur rattachement récent à la CDC Val ès dunes.

#### Voici le bilan des rencontres et les souhaits des élus rencontrés :

- Les élus sont en demande d'informations des structures existantes sur Val ès dunes (conditions d'accès- tarifs, etc.)
- Ils ont peu ou pas de connaissances des modes de gardes utilisés par les familles de leur commune
- Ils ont peu ou pas de demandes des familles directement en mairie. Les parents utilisent d'autres vecteurs pour avoir les informations.
- Il y a un certain nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés sur le territoire et les familles utilisent les modes de garde à l'extérieur sur la commune de la scolarisation des enfants.



- ✓ Les élus dont les communes qui ne sont pas dotées d'un équipement, tel qu'un centre de loisirs, expriment le souhait d'une équité des tarifs pour tous les enfants de Val ès dunes, d'un accès à tous les équipements, sans tenir compte de la commune d'origine et d'une mutualisation des services.
- ✓ D'autres élus souhaitent une implication plus forte de la Communauté de communes notamment par la prise de compétence « Enfance-Jeunesse ». Cela pourrait permettre d'harmoniser les tarifs et le fonctionnement des centres de loisirs ; et d'avoir des projets à l'échelle du territoire. S'ajoutent des questions concernant le coût de cette prise de compétence.
- ✓ L'ensemble des élus rencontrés notent qu'il n'y pas ou peu de problèmes de délinquance ou de dégradations sur leur commune, ils considèrent leur commune comme étant calme. Des points de regroupement de jeunes sont repérés mais ne posent pas de problèmes. Il manque malgré tout des projets pour occuper les jeunes sur les périodes de vacances.

### **On peut noter quelques points de blocage :**

- ✓ L'obligation de signer une convention avec le centre de loisirs d'Argences pour que les enfants des communes extérieures puissent être accueillis (avec une contrepartie financière de la mairie).
- ✓ La tarification modulée qui plafonne le prix de journée et complique la gestion financière des centres de loisirs.

Les élus mettent en place différents projets en direction notamment des enfants et des jeunes sur leur commune soit au sein de leur bibliothèque (animations diverses) soit par l'organisation de moments festifs : cinéma de plein air, fête de la musique, fête d'Halloween, carnaval, etc.

Quelques mairies équipent leur commune d'installations sportives : skate parc, city stade pour que les jeunes éloignés de plus grandes villes puissent réaliser des activités entre jeunes.



Pour conclure, les structures et les services à destination des enfants et des jeunes sont présents sur le territoire. Les équipes d'animations sont investies auprès des enfants pour proposer des activités de qualité. Ils sont soutenus par les communes d'implantation et répondent à un besoin.

Toutefois il existe des différences des conditions d'accueil des enfants à l'échelle du territoire et des problèmes de recrutement.

De plus, les communes soutiennent les initiatives des enfants et des jeunes, en mettant en place des conseils municipaux des jeunes à Argences, Bellengreville et Cagny.



## 4- Enquête Familles

### a) Objectifs de l'Enquête Familles

Suite aux rencontres avec les élus et les différents partenaires du territoire, nous avons pu constater que les élus ont une vision partielle des besoins des familles et ne possèdent pas l'ensemble des informations permettant d'alimenter ce diagnostic (combien d'enfants sur leur commune sont confiés et où le sont-ils ? etc.).

Il paraissait important de solliciter directement les familles en proposant une enquête à l'échelle du territoire.

Les objectifs sont : de mesurer le niveau de connaissance des services présents sur le territoire, les structures fréquentées, sur ou en dehors du territoire, d'analyser s'ils répondent aux besoins des familles et de recenser les besoins non couverts au niveau accueil des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

### b) Présentation

Le choix d'un questionnaire a été privilégié pour des raisons pratiques : atteindre un maximum de familles et faciliter les retours en proposant un outil dématérialisé à remplir en ligne. Cette enquête s'est déroulée sur cinq semaines de début juin au 8 juillet 2022.

Il a été conçu pour plusieurs tranches d'âge correspondant aux services présents sur le territoire ou à développer, sous forme de trois rubriques :

- La Petite Enfance (0-3 ans) : accueil individuel (assistant maternel et garde d'enfant à domicile) et accueil collectif (micro-crèche, crèche ou multi accueil...)
- L'Enfance (4-12 ans) : accueil individuel et centres de loisirs
- La Jeunesse (13-18 ans) : service jeunesse et activités ados

Les futurs parents pouvaient répondre à ce questionnaire, la première partie leur était également destinée et il était proposé aux parents d'adolescents d'y répondre avec eux.

Plusieurs informations ont été collectées : le niveau d'information des services existants, le mode d'accueil actuellement utilisé, le niveau de satisfaction des familles, le mode d'accueil souhaité, la participation à une activité culturelle ou sportive sur le territoire et un recensement des besoins.



Le questionnaire contenait 47 questions avec un système de renvoi. Les familles n'avaient donc pas à répondre à l'ensemble des questions, seulement celles qui les concernaient en fonction de l'âge de leur enfant et de leur situation. L'objectif était de ne pas avoir un questionnaire trop long à remplir et simple d'utilisation.

Une rubrique « commentaire libre » permettait aux familles de préciser des éléments ou apporter des remarques concernant leur situation ; les parents pouvaient transmettre leur adresse mail pour que nous puissions rester en contact et leur diffuser éventuellement les résultats de l'enquête.

### c) Modes de diffusion

Plusieurs canaux de diffusion du questionnaire ont été utilisés : le site internet et le profil Facebook de la Communauté de communes, l'envoi aux mairies qui l'ont transféré aux écoles, diffusion sur les panneaux lumineux, Applis des communes telles que Panneau Pocket, etc...

L'ensemble des services petite enfance, enfance et jeunesse l'ont reçu pour une diffusion aux parents dont les enfants fréquentant leur structures (micro-crèches, relais petite enfance, centres de loisirs, local jeunes...).

Une affiche avec un flash code a été proposée à l'ensemble des partenaires pour diffusion par voie d'affichage dans leur service ou accueil public.

Un communiqué de presse a été également créé pour une diffusion de l'information dans la presse.

### d) Résultats

**Cette enquête a permis à 441 familles de répondre au questionnaire soit un total de 886 enfants concernés.**

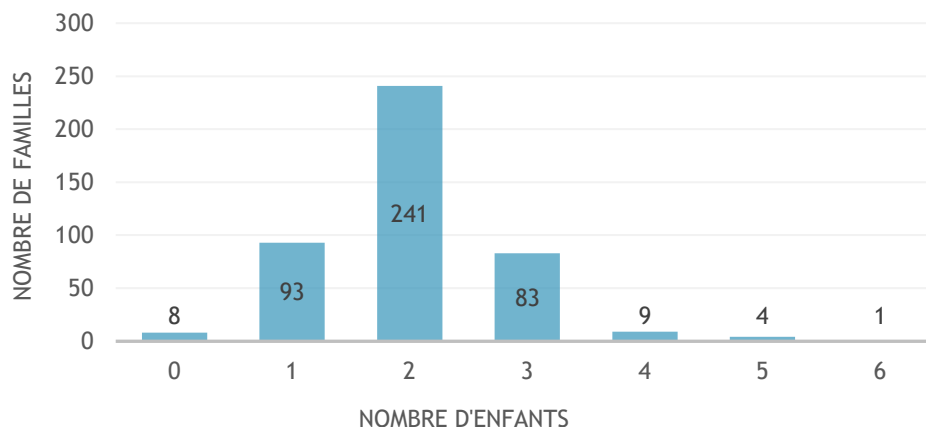
Le profil des familles est le suivant : 86.7 % sont de couples avec enfants, 11.3 % sont des familles monoparentales et 2.1 % sont des couples sans enfant.

Les retours de questionnaire font apparaître que les familles sont concernées par plusieurs rubriques et donc par des enfants d'âges différents.





## Nombre d'enfants par famille



La structure familiale la plus représentée est celle composée de deux enfants (55 % des familles) puis d'un seul enfant (21 %). La part des familles ayant trois enfants s'élève à près de 19%.

Quelques couples sans enfants ont répondu au questionnaire à hauteur de 1.8%.

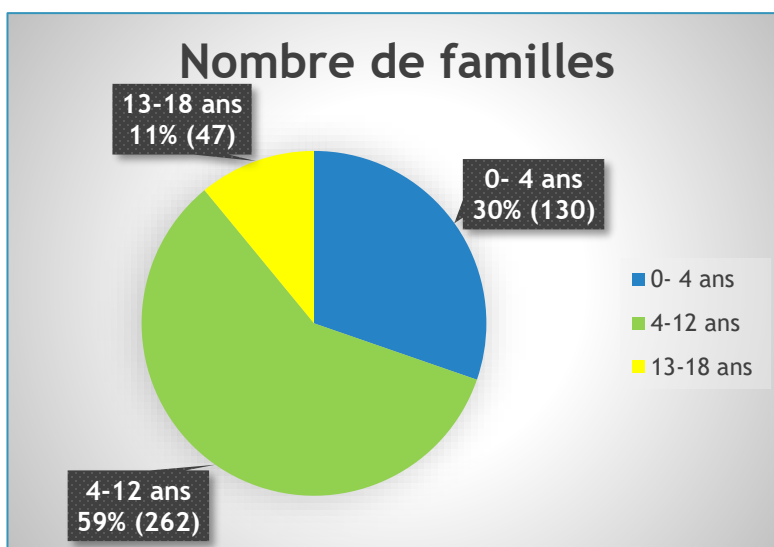
### Communes d'origine des familles :

Communes d'habitation	Nombre de réponses
Argences	99
Banneville La Campagne	0
Bellengreville	45
Cagny	59
Canteloup	3
Cesny-aux-Vignes	3
Cléville	9
Condé-sur-Iffs	0
Emiéville	19
Frénoville	61
Janville	0
Moult-Chicheboville	71
Ouézy	3
Saint Pair	0
Saint-Pierre-du-Jonquet	2
Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger	8
Valambray	39
Vimont	20
Total	441



Logiquement ce sont les communes possédant le plus d'habitants qui comptent le taux de retour le plus élevé : Argences (22.5 %), Moul-Chicheboville (16.17 %), Frénuville (13.66 %) et Cagny (13.4 %). Pour quatre communes, il n'y a aucun retour de questionnaire.

### Répartition des réponses selon les rubriques d'âge :



Près de 60 % des familles ayant répondu ont des enfants âgés entre 4 et 12 ans. Le questionnaire les a mobilisé car la garde des enfants est une question importante dans leur quotidien pour que les parents puissent se rendre à leur travail ou conserver leur emploi.

La part des familles ayant des jeunes enfants entre 0 et 4 ans est importante et s'élève à 130 questionnaires retournés.

La part des 13-18 ans est moins bien représentée, mais les réponses sont intéressantes quant à la demande de cette tranche d'âge, leur envie d'émancipation, de pouvoir se rendre sur d'autres communes ou sur l'agglomération de Caen pour y retrouver des amis, avoir des activités qui n'existent pas sur le territoire.

**Rubriques 0-3 ans****Niveau d'information des familles interrogées sur les services d'accueil sur le territoire :**

A la question : *êtes-vous informés des modes d'accueil présents sur le territoire Valès dunes ?* (plusieurs réponses possibles)

À 60 % les familles se disent informées. Pour les personnes qui avaient répondu par la négative, une autre question listait quelques propositions de transmission de ce type d'information, les réponses sont les suivantes (en ordre décroissant), être informé par :

- Les réseaux sociaux
- Le journal de la commune
- Le journal de la Communauté de communes
- Le site internet de la Communauté de communes

La proposition d'un guide d'information des services du territoire n'a recueilli que 6 réponses favorables. C'est donc le numérique qui semble être une solution recherchée pour les familles en recherche d'information au moment où elles en ont besoin, et principalement sur les réseaux sociaux (72,5%).

Le journal de la commune est aussi plébiscité à hauteur de 60%, il paraît être un outil apprécié des habitants de chaque commune.

**Recommandations :**

*Fournir aux communes les informations de l'ensemble des services existants (mise à jour). Proposer à minima la possibilité de faire apparaître quelques informations sur le site internet des communes en proposant un lien vers le site internet de la Communauté de communes (informations plus complètes).*

*Proposer de relayer des informations aux services présents sur le territoire, de réunir les services de la petite enfance ainsi que les partenaires (relais d'informations à jour, transmises directement aux responsables et relayées aux familles par différents canaux).*



### Connaissance des Relais Petite Enfance :

A la question : *connaissez-vous les Relais Petite Enfance (ex RAM : Relais assistants maternels) ?*

À 81.5 % la réponse est « oui ».

Ce taux de réponse est très positif, il révèle que les Relais Petite Enfance sont bien repérés par les familles. Ils sont présents depuis de nombreuses années sur le territoire, il y a une communication faite à la fois par les RPE, à la fois par les mairies et la Communauté de communes.

### **Recommandations :**

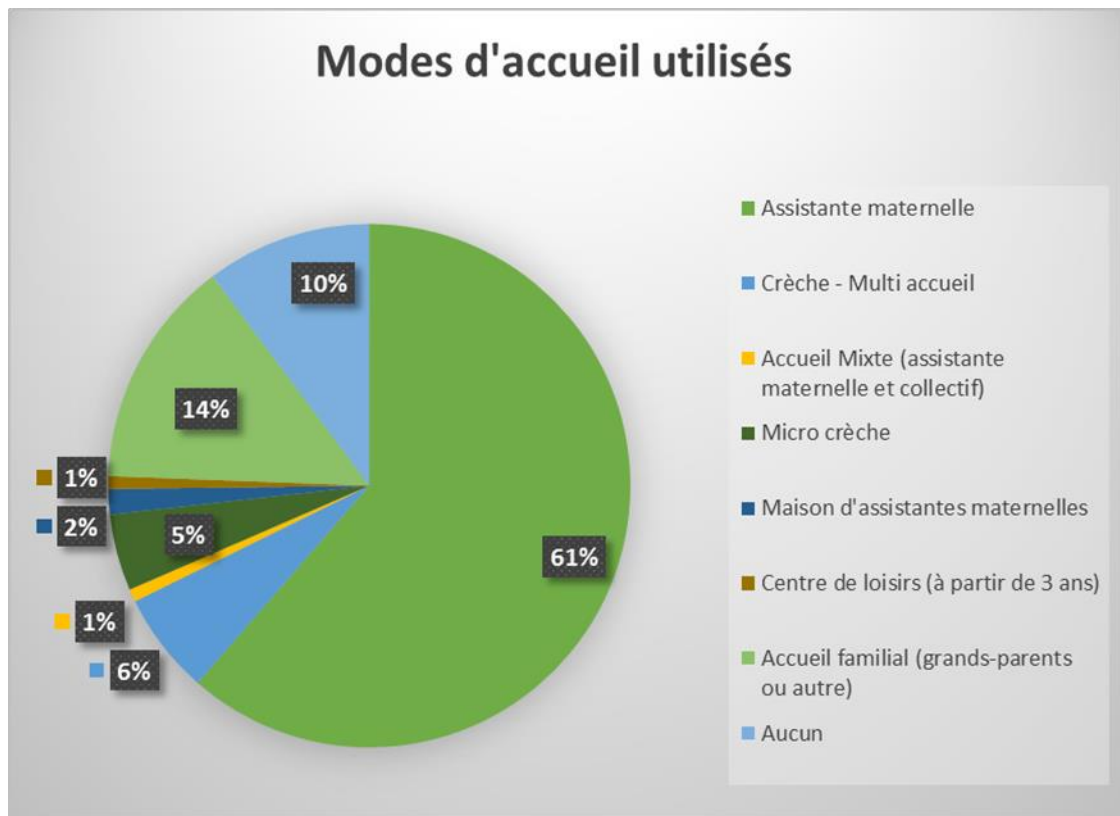
*La signalétique extérieure actuelle n'est pas à jour, une amélioration est à menée pour que matériellement les RPE soient identifiés sur le domaine public.*

*A minima que les Relais Petite Enfance apparaissent sur les sites internet des communes avec éventuellement le lien vers la CDC (compétence petite enfance).*

*Certaines communes informent et relaient directement vers le Conseil Départemental afin que les parents obtiennent la liste des assistants maternels. Rediriger les familles vers les Relais Petite enfance permettrait à ces dernières d'offrir une information plus complète au-delà de la simple remise d'une liste : information sur les droits et les devoirs des salariés et des employeurs, accompagnement dans le choix d'un mode d'accueil, informations sur les possibilités de garde sur le territoire (la Maison d'assistantes maternelles, les micro crèches, les gardes d'enfant à domicile...).*

### Nature du mode d'accueil actuellement utilisé :

Sur les 130 familles ayant répondu au questionnaire, 14 familles n'utilisent pas de service pour l'accueil de leur enfant car elles n'en ont pas besoin, 18 familles ont recours à un membre de leur famille. Pour les autres familles, les lieux d'accueils sont représentés dans le graphique suivant :



Le mode d'accueil le plus utilisé par les parents est le recours à une assistante maternelle (61%). Cette information reste logique puisque le territoire recense 198 assistantes maternelles et qu'il n'est pas doté d'un équipement collectif de type crèche.

Au total, 77 sur 130 familles confient leur enfant chez une assistante maternelle et le plus souvent l'assistante maternelle habite la même commune.

Mais pour différentes raisons les parents confient leur enfant chez des assistantes maternelles en dehors de leur commune d'habitation.

La première des justifications est l'indisponibilité des assistantes maternelles sur leur commune d'habitation; ils ont recours à cet accueil individuel par connaissance (bouche à oreilles) ou ils font le choix d'une assistante maternelle sur leur trajet professionnel ou sur la commune de leur emploi.

Le lieu d'habitation d'un membre de la famille (Cf tableau page 62) oriente aussi le choix de ce mode d'accueil.

Ainsi sur les 77 familles, il y a 25 familles qui confient leur enfant chez une assistante maternelle en dehors de leur commune, dont 8 hors CDC (Hérouville-St-Clair, Cuverville, Soliers, Bourguébus, St Sylvain).





Le deuxième mode de garde utilisé par les parents est l'accueil familial à hauteur de 14% (grands-parents ou autre membre de la famille), puis viennent les modes de garde collectifs comme les micro-crèches et les établissements multi accueils (Cf tableau page suivante).

Deux familles confient leur enfant à la Maison d'Assistantes Maternelles d'Argences.

Deux familles utilisent le centre de loisirs pour leur enfant de 3 ans à Moulton et Cagny.

Deux familles ont fait le choix d'une garde d'enfant à leur propre domicile. Ce sont des familles qui ont 2 et 3 enfants. Ce mode d'accueil est privilégié quand les parents ont des horaires décalés avec l'école notamment. C'est un mode d'accueil plus coûteux puisque 50 % des charges sociales reviennent à la charge des parents, contrairement à l'emploi d'une assistante maternelle dont les charges sociales sont prises en charge intégralement par la CAF ou la MSA jusqu'au 6 ans de l'enfant.

Les familles qui emploient une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile peuvent prétendre à une aide (sous conditions) : « le complément de libre choix du mode de garde (CMG) » de la PAJE. C'est une prestation versée par l'Urssaf (service Pajemploi) pour la garde des enfants de moins de 6 ans en lien avec les revenus des parents.

Certaines structures comme les micro-crèches qui sont agréées par la CAF, permettent aux parents de bénéficier également du CMG pour une aide au paiement de la facture de la structure.

Le tableau de la page suivante représente la localisation des modes d'accueil en fonction du lieu d'habitation des parents.



Mode d'accueil							
Communes d'habitation	Assistante maternelle	Micro-crèche	Crèche	MAM	Accueil Familial	Garde d'enfant à domicile	Centre de Loisirs
Argences	Argences 12 Bellengreville 1 Cléville 1 Janville 1 Moult- Chicheboville 2	Cagny 1		Argences 1	Argences 4 Mondeville 1 Mézidon- Canon 1	Argences 1	
Bellengreville	Emiéville 2 Bellengreville 3 Hérouville St C. 1 Argences 1		Vimoutiers 1		Bellengreville 1 St Contest 1		
Cagny	Cagny 6 Cuverville 1	Mondeville1 Cagny 1	Bourguébus 2 Hérouville 1		Cagny 3 Blainville-S/O 1	Cagny 1	Cagny 1
Canteloup	Argences 1 Bellengreville 1						
Cléville	Cléville 1						
Emiéville	Emiéville 3 Frénouville 1						
Frénouville	Frénouville 12 Soliers 1 Bourguébus 1	Cagny 1	Colombelles 2 Ils 1				
Moult- Chicheboville	Moult- Chicheboville 8 Argences 1	Argences 1	Bourguébus 1				Moult- Chicheboville 1
St-Ouen-du- Mesnil-Oger	St-Ouen-du- Mesnil- Oger 2 Cléville 1						
St-Pierre-du- Jonquet	St-Pierre-du- Jonquet 1						
Valambray	Valambray 2 St-Sylvain 2 Bourguébus 1 Argences 1 Moult- Chicheboville 3	Argences 1 St Sylvain 1		Argences 1	Valambray 1		
Vimont	Vimont 2 Bourguébus 1				Hérouville-St- Clair 1 Argences 1		
Non renseigné					3		
<b>Total = 116</b>	<b>77</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>2</b>



### Niveau de satisfaction du mode de garde :

Pour mieux comprendre si le mode de garde utilisé actuellement répond aux attentes des parents, deux questions ont été posées : sur leur niveau de satisfaction et leur préférence s'ils avaient eu le choix.

Les réponses du niveau de satisfaction sont très positives. Sur les 98 familles utilisant un mode d'accueil individuel ou collectif, 93 ont renseigné leur satisfaction (très satisfait à hauteur de 64,5% et satisfait à hauteur de 28%).

Seule une personne n'est « *pas du tout satisfaite* » et précise que ce sont les contraintes d'horaires émises par l'assistante maternelle qui pose problème. Le premier choix de cette famille était pourtant ce mode d'accueil.

Seule une personne « *est peu satisfaite* » et évoque également une problématique d'horaires avec une assistante maternelle (leur premier choix était également une assistante maternelle).

Pour 5 familles, leur niveau de satisfaction est : « *ni satisfaisant-ni insatisfaisant* », 3 concernent un accueil chez une assistante maternelle (leur premier choix était une crèche) et 2 concernent l'accueil dans une micro crèche (leur premier choix était une micro-crèche).

### Le premier choix du mode d'accueil :

Même si le niveau de satisfaction est élevé pour les familles interrogées, il reste qu'au niveau du choix, certaines familles auraient préféré une autre alternative de garde.

Sur les 98 familles utilisant un mode d'accueil collectif ou individuel, 94 ont renseigné la question du premier choix, mode de garde « prioritairement souhaité » :

Premier choix \ Accueil actuel	Assistante maternelle	Garde d'enfant à domicile	Crèche	Micro-crèche	Total
Assistante maternelle	52		22	3	77
Micro-crèche	3		1	3	7
Crèche	1		5	2	8
Garde d'enfant à domicile	1	1			2
Total	57	1	28	8	94





Les résultats présents dans le tableau ci-dessus nous permettent de constater que pour les 77 familles qui confient leur enfant chez une assistante maternelle 22 auraient préféré une crèche et 3 une micro-crèche.

Pour l'ensemble des familles : 30% des familles auraient préféré une crèche (28 familles). Les modes de garde sur le territoire restent limités, il ne permet pas un véritable choix pour les familles.

Le coût des micro-crèches privées plus élevé, contraint les parents à choisir un autre mode de garde en lien avec leurs revenus. Les projets micro-crèches privées sur le territoire d'ici deux ans permettra d'augmenter le nombre de places en collectif mais ne favorisera pas l'accueil de familles plus modestes. L'enquête révèle que sur les 94 familles ayant répondu à la question du premier choix, seulement 8 auraient désiré une micro crèche dont 3 utilisent déjà ce mode de garde.

### ***Recommandations :***

En lien avec la compétence petite enfance de la CDC Val à dunes, l'implantation d'un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) pourrait bénéficier d'un soutien de la CAF au niveau de l'investissement par l'intermédiaire du PIAGE: Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant. La Caf soutient également le fonctionnement par le biais de la Prestation de Service Unique (PSU). Les établissements « PSU » permettent : un accès au plus grand nombre sans discrimination de revenus, un véritable choix pour les parents et l'anticipation d'une baisse programmée du nombre d'assistants maternels sur le territoire.

Le versement de la PSU participe au fonctionnement de l'établissement du jeune enfant et accompagne financièrement les familles : plus les revenus de la famille sont faibles, plus la subvention de la Caf est importante. Ceci favorise l'accessibilité à tous et la mixité sociale au sein des EAJE. Les participations familiales sont calculées en fonction d'un barème national fixé par la CNAF. Celui-ci est proportionnel aux ressources des familles et varie selon le nombre d'enfants à charge.



### Autres propositions à destination des plus jeunes enfants :

Compte tenu de l'existant pour les plus jeunes sur le territoire, des propositions ont été proposées (possibilités de cocher plusieurs cases) :

- ✓ Pour ce qui concerne l'accueil dans le cadre d'une halte-garderie : 13 familles sur 130 ont répondu favorablement à cette proposition
- ✓ Ateliers parents-Enfants : 61 familles souhaiteraient la mise en place de ce type de temps collectifs (près de la moitié)
- ✓ Rencontres parents enfants : 24 familles sont intéressées
- ✓ 74 familles ont répondu favorablement à la proposition d'une halte jeux (plus de la moitié des familles sondées)
- ✓ 67 familles à la création d'une médiathèque
- ✓ 26 familles à la création d'un lieu d'accueil Parents-enfants
- ✓ Et 26 familles se disent non intéressées par les propositions.

Le territoire est doté de structures comme les bibliothèques qui proposent de plus en plus d'animations, cela ne répond pas forcément aux attentes des parents. Compte tenu de l'éloignement de l'agglomération caennaise ou lexovienne, les parents souhaitent pouvoir accéder à des services tels que des médiathèques ou des haltes jeux.

### ***Recommandations :***

Réfléchir à l'échelle du territoire au développement de lieux ou d'évènements permettant d'accueillir les parents et enfants sur des temps d'échanges autour de jeux, d'activités, de projets culturels adaptés à l'âge des tout-petits.

### Besoin d'un mode d'accueil à la rentrée 2022 :

A la question : *avez-vous besoin d'un mode d'accueil à la rentrée ?*

Sur les 130 réponses : 36.9 % (48) ont répondu oui et 63.1 % (82) n'ont pas besoin d'un accueil à la rentrée.

Dans le détail : 20 familles auront besoin dans l'idéal d'une assistante maternelle, 8 familles d'une place en centre de loisirs (dont une famille souhaiterait accéder de nouveau au centre de loisirs d'Argences « *comme avant* » fin de la convention entre la commune d'habitation et celle d'Argences) et 10 familles d'une place en garderie périscolaire avec une demande particulière pour le samedi.

7 autres familles voudraient confier leur enfant en crèche et 3 familles préféreraient employer une garde d'enfant à domicile.



### Rubriques 4-12 ans :

La tranche d'âge des 4-12 ans correspond à l'accueil de loisirs sans hébergement en périscolaire et extrascolaire présent sur le territoire (l'accueil en centre de loisirs peut se faire dès 3 ans) ainsi que l'accueil chez une assistante maternelle.

Cela représente un échantillon assez large, puisqu'on y retrouve des enfants de maternelle, primaire et début de collège avec des besoins différents.

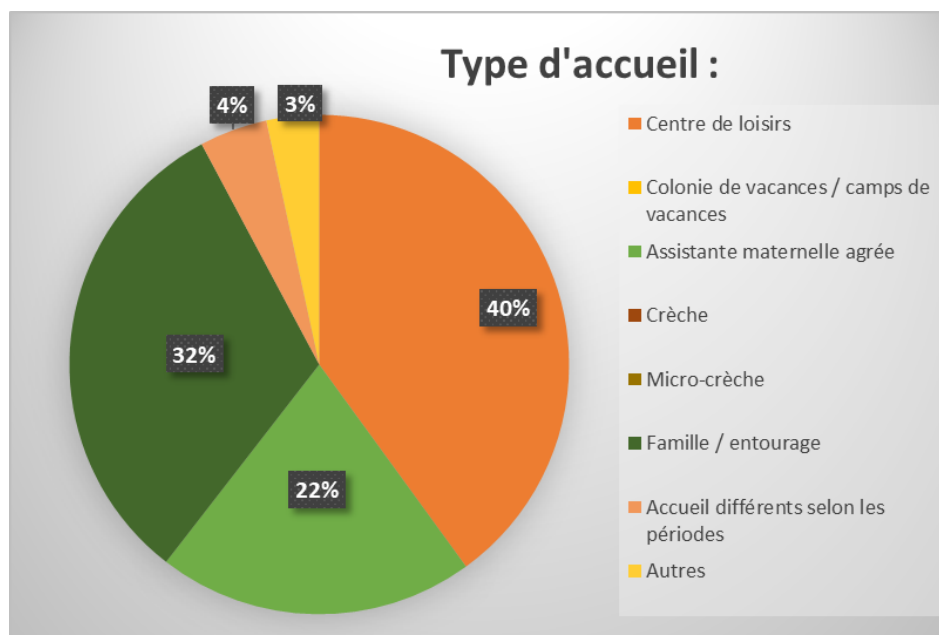
Le territoire est doté de plusieurs écoles maternelles, primaires publiques et privées (Cf partie II- d) page 29)

L'enquête fait apparaître que les élèves de maternelle et primaire sont scolarisés sur leur commune d'habitation pour celles qui sont équipées d'écoles ou dans l'école de rattachement. A quelques exceptions près, des enfants sont scolarisés sur des communes extérieures : Mézidon, Giberville, Cuverville, Hérouville st Clair, Soliers, Méry Bissières, Bavent.

Des collégiens sont aussi scolarisés dans des établissements privés à Caen (Sacré-Cœur), à St Pierre-en-Auge (Ste Thérèse). L'enquête fait apparaître quelques scolarisations dans d'autres collèges comme le collège Nelson Mandela à Hérouville St clair.

### Accueil extra-scolaire Mercredi-Vacances :

L'enquête recense 348 réponses pour ce qui concerne la tranche 4/12 ans. Près de 60 % utilisent un mode de garde sur des temps extrascolaires.





Pour les 143 familles (32%) qui ne confient pas leur enfant, l'enquête permet de dégager quelques motifs :

- ✓ 68 familles n'ont pas besoin de les confier
- ✓ 53 familles trouvent les tarifs trop élevés
- ✓ 27 familles ne connaissent pas les solutions existantes sur le territoire.

La rubrique « autre » fournit des éléments intéressants concernant les centres de loisirs comme : horaires pas assez larges, horaires du soir pas assez tardifs, pas de solutions pour les personnes qui travaillent en horaires atypiques, centre aéré fermé le mois d'août, pas d'accueil pour un enfant en situation de handicap, trop éloigné du domicile, pas d'accueil possible au centre aéré d'Argences (pas de convention) ....

Pour les 205 familles qui utilisent un mode d'accueil, le centre de loisirs est le service le plus utilisé à hauteur de 40 %, puis c'est la famille ou un membre de l'entourage qui assure la garde pendant les périodes non scolaires (31.7%)

Le recours à une assistante maternelle s'élève à hauteur de 22 %. Il s'agit d'une continuité de l'accueil des jeunes enfants maintenu après l'entrée à l'école. Le recours à une assistante maternelle assure un plus grand confort et amplitude horaire ( en complément d'un accueil le matin et le soir pendant les périodes scolaires). Lors de l'entrée à la maternelle, les parents font aussi le choix de maintenir l'accueil chez l'assistante maternelle pour éviter des journées trop longues au sein de l'école couplées parfois à un accueil à la garderie périscolaire.

L'accueil chez une assistante maternelle prend souvent fin aux 6 ans de l'enfant : fin du versement du CMG (complément libre choix de mode de garde) et de la prise en charge des charges sociales par la CAF.

Pour les autres modes d'accueil : 4 % des familles utilisent *des accueils mixtes* selon les périodes : accueil chez une assistante maternelle en période scolaire (fratrie) et centre de loisirs pendant les vacances et/ou grands-parents.

48% des parents ont besoin d'une solution durant les vacances scolaires, 42% le mercredi et les vacances, le reste des parents ont besoin d'un accueil occasionnellement.

Pendant les périodes scolaires, l'enquête fait apparaître que les parents ont besoin à 29.3 % d'un accueil le matin avant l'école et 42, 1 % d'un accueil le soir après l'école et le reste concerne l'accueil du mercredi uniquement.



### Lieu de l'accueil :

Pour avoir une photographie du lieu d'accueil des enfants 4/12 ans, voici un tableau récapitulatif des lieux où l'enfant est confié au regard de leur commune d'habitation :

Communes d'habitation	Assistante maternelle	Centre de Loisirs	Famille / Entourage	Accueil Mixte Famille + Centre de loisirs	Accueil Mixte Assistante maternelle + centre de loisirs
Argences	Argences 1 Moult-Chicheboville 1	Argences 17	CDC : 10 Hors CDC : 3 Hors département 2	Argences 4	Argences 2
Bellengreville	Bellengreville 4 Bourguébus 1	Bellengreville 11	CDC : 2 Autre département : 1		
Cagny	Cagny 6 Sannerville 1	Cagny : 4 Giberville 2 Caen : 2 Cormelles-le-Royal 1	Cagny : 9 Cuverville : 1 Colombelles : 1 Moult-Chicheboville : 1		Cagny : 2
Canteloup	Bellengreville 1		Sannerville : 1		
Cléville		Argences : 3			
Emiéville	Emiéville : 1	Cagny : 1 Blainville Sur Orne : 1	Hors CDC : 4		
Frénouville	Frénouville : 11	Frénouville : 22	Frénouville : 6 CDC : 1 Hors CDC : 4		
Moult-Chicheboville	Moult-Chicheboville 3 Argences 1 Valambray : 1 Castelet : 1	Moult-Chicheboville 8 Dozulé : 1	Moult-Chicheboville : 4 CDC : 3 Hors CDC : 5 Hors département : 1	Moult-Chicheboville : 2	
Ouezy		Valambray : 1 Caen : 1			
St-Ouen-du-Mesnil-Oger	Cléville 1	Colombelles 1	CDC : 1		
Valambray	Valambray 4 St-Sylvain 1 Moult-Chicheboville 1 Soliers 1	Valambray : 2 Moult-Chicheboville 1 Bourguébus : 1 Valambray+Caen : 1 Valambray+ Argences : 1 Valambray + Moult : 1	Valambray : 2 Hors CDC : 1 Autre département : 1		
Vimont	Vimont : 1 Bellengreville : 1	Bellengreville : 3	Hors CDC : 2		
Non renseigné					
<b>Total = 205</b>	43	86	66	6	4



Sur les 43 familles employant une assistante maternelle, 5 familles le font en dehors de la communauté de communes. Même chose pour les centres de loisirs, 8 familles sur 86 confient leur enfant en dehors de la CDC.

Quelques familles recourent à un accueil mixte à la fois un centre de loisirs et une assistante maternelle ou un centre de loisirs et un membre de la famille.

### **Niveau de satisfaction :**

Le niveau de satisfaction des familles enquêtées est positif, puisque 88.7 % des familles sont satisfaites de leur mode d'accueil (assistante maternelle et centre de loisirs).

Pour les 11.3 % de personnes (15) insatisfaites pour les motifs suivants (plusieurs possibilités de réponses) : 7 familles estiment les activités sont peu intéressantes, 6 estiment que le coût est trop élevé, pour les autres : il n'y a pas assez de souplesse pour s'inscrire et les horaires ne sont pas adaptés aux besoins.

### **Pour la rentrée 2022-2023, quel est le besoin de garde ?**

On recense 39,1 % qui ont besoin d'un mode de garde, 42.8% n'en ont pas besoin et 18.1 % ne savent pas encore. Le centre de loisirs est largement plébiscité mais les conditions d'accueil rendent l'accueil difficile. En effet, les parents pointent différents freins qui ne leur permettent pas d'y confier leur enfant :

- Horaires non adaptés en début de matinée et en fin de journée (18h45 ou 19h serait plus adapté) ; problématique pour quelques parents qui commencent très tôt le matin.
- Centre fermé une partie des vacances scolaires. Pas d'accueil au cours du mois d'août sur certaines semaines (une dizaine de familles concernées), pas d'accueil lorsque l'école privée débute les vacances d'été avant l'école publique
- Trop cher pour le budget familial, notamment lorsqu'il y a une fratrie ou familles recomposées avec plusieurs enfants.
- Eloignement du centre de loisirs notamment pour l'accueil sur la commune de Moul-Chicheboville, la répartition des semaines d'ouverture entre les deux centres de loisirs (5,5 KM) ne facilite pas son accès pour un certain nombre de parents.
- Accès au centre de loisirs d'Argences pour les enfants des autres communes.
- Pas d'accueil lors des vacances scolaires sur la commune de Valambray (seulement le mercredi sur les périodes scolaires).
- Le manque de souplesse pour s'inscrire : date limite d'inscription, nombre de jour minimum pour que l'inscription soit possible.





D'autres demandes particulières sont exprimées : problème de garde le samedi matin, souhait de la mise en place d'une aide aux devoirs après l'école, organisation de mini-camps pour les enfants.

Des parents évoquent la sortie du collège à 16h45 et leur impossibilité d'être présent à cet horaire : il n'y a pas d'étude, pas de local où l'enfant serait accueilli notamment pour de l'aide aux devoirs. C'est un problème pour certains parents qui laissent donc leur enfant patienter à l'extérieur du collège ou rentrer seul chez eux quand c'est possible.

#### **Recommandations :**

Un travail de réseau avec les centres de loisirs permettrait de mieux connaître les contraintes d'ouverture de chaque centre, de mutualiser les moyens et éventuellement à moyen terme d'adapter les plages d'ouverture aux besoins des parents à l'échelle du territoire, notamment pour l'accueil sur le mois d'août, plus tôt le matin et plus tard le soir sur quelques communes (certains centres ouvrent déjà jusqu'à 18h45).

#### **Question sur les demandes d'activités des enfants 4/12 ans ?**

136 familles ont répondu à cette partie du questionnaire, 7.4 % ne sont pas intéressés et donc 92.6% des familles (126) sont en demande d'activité ou d'échanges entre enfant du même âge.

103 familles plébiscitent des activités extérieures sur des terrains d'évolution, pumtrack, city stade...

106 familles font le souhait d'activités encadrées sous la forme d'ateliers créatifs, d'ateliers sur le thème de sports, de musique ou de fab lab.

54 familles citent des projets culturels.

Quelques parents expriment le souhait d'un lieu où il serait possible de « jouer », et d'autres voudraient que des mini camps, ou des sorties organisées par exemple à la patinoire, au cinéma, etc....

#### **Recommandations :**

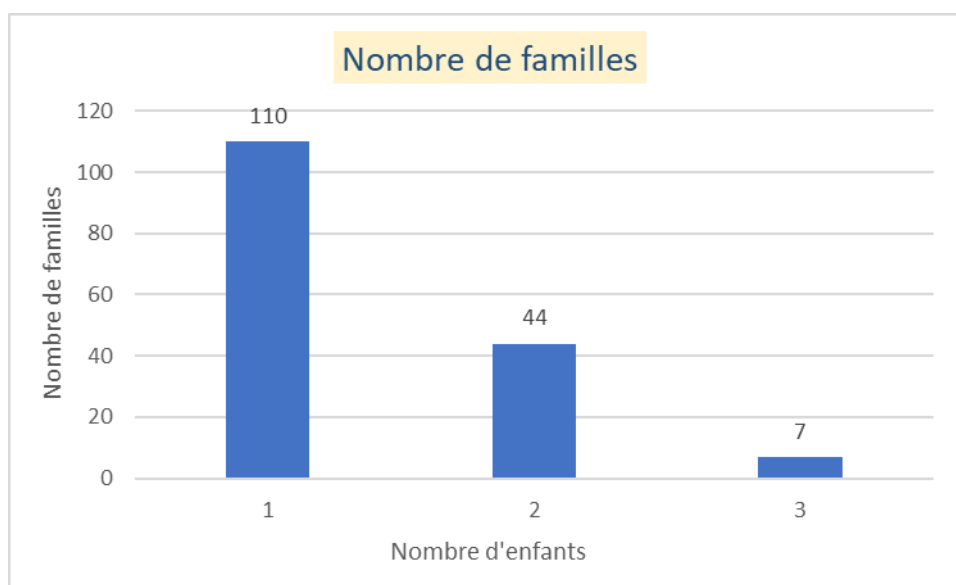
Mettre en place à l'échelle du territoire des projets permettant les rencontres entre enfants, soit ponctuellement ou de façon régulière, encadrés par des animateurs et portés par le milieu associatif. Les communes du territoire sont dotées d'équipement sportifs, des projets de nouveaux équipements sont en cours. Possibilité de s'appuyer sur ces équipements en lien avec les associations du territoire à la fois sportives, culturelles, etc... Travail autour de la fédération des acteurs du territoire.



### Tranche d'âge 13-18 ans

Pour cette partie du questionnaire, il était proposé aux familles de répondre avec le(s) adolescent(s) présents à leur domicile à l'ensemble des questions pour entendre un peu plus la voix des jeunes. Il n'y a pas la possibilité de le mesurer à la lecture des résultats.

Sur les 441 familles ayant répondu au questionnaire, 161 familles vivent avec des jeunes adolescents dans leur foyer : 68.6 % comptent un adolescent, 27.3 % deux jeunes 13-18 ans et 4.3 % comptent 3 ados, ou plus, représentant 248 adolescents au total.



Ces familles sont essentiellement composées de jeunes qui sont collégiens (155), puis des lycéens (55), d'étudiants dans le supérieur (14), d'apprentis (7), de salariés (2), d'un jeune sans activité et de 14 jeunes dans une autre situation. En majorité les collégiens sont scolarisés au collège d'Argences (105) et 50 dans des collèges de secteur sur Caen, Troarn et Mézidon. Il y a 10 collégiens scolarisés dans le privé.

Au niveau des lycées, 33 sont en étude dans les lycées publics de rattachement sur Caen, Hérouville-St Clair et Lisieux. 15 lycéens étudient dans des lycées professionnels et 7 dans des lycées privés.

Quinze étudiants sont recensés dans cette enquête et font leurs études sur Caen, à l'université ou école privée.





**Concernant la vie « extrascolaire »**, seulement 46 % fréquentent un club de sport ou une association. Ils pratiquent en majorité (88 sur 94 réponses) une activité sportive. Les activités telles que l'équitation, le basket, le foot, le hand sont les plus représentées (36).

Les sports de combats (karaté, judo, boxe) attirent 10 jeunes, les sports de raquette (tennis, tennis de table, squash, badminton) attirent 16 jeunes sur plusieurs clubs du territoire.

Les clubs ou associations de danse, gymnastique, gymnastique rythmique, danse, twirling bâton accueillent 11 jeunes enquêtés. Le tir à l'arc, la natation sont aussi cités.

**D'autres sports sont moins représentés** mais tous pratiqués en dehors de la CDC comme le Trial, l'athlétisme, le CrossFit et l'escalade.

**Pour l'ensemble de ces sports**, 11 sont pratiqués en dehors du territoire.

On constate donc que Val ès dunes est doté de nombreux équipements sportifs, d'associations ou clubs de sport. Ils proposent aux jeunes des activités sportives différentes et variées sur l'ensemble du territoire.

**Quelques jeunes ont une activité culturelle** comme le théâtre (1) ou la musique : école de musique à Moul-Chicheboville (5) et à Mondeville (1). L'un des adolescents est jeune sapeur-pompier.

Il apparaît que ces activités dites « culturelles » soit moins proposées sur notre territoire.

Quelques parents ont commenté l'enquête en précisant que les activités musicales sont trop restreintes sur le territoire : *« cela nous oblige à inscrire nos enfants dans d'autres écoles de Musique, en payant trois fois le prix par rapport à un habitant de Caen. Certains enfants doivent y renoncer à cause du prix, c'est bien dommage »* ou *« les cours de musique sont trop chers »* ou *« avoir une salle de répétition pour faire la musique en groupe »* ou *« développer la culture et la musique sur le territoire »*.



### Quels sont les besoins lors de l'enquête ?

Sur les 161 familles répondant au questionnaire, **67,1 %** précisent que leur(s) enfant(s) est en demande d'activités ou d'échanges avec des jeunes de leur âge.

Cette question était fermée avec des propositions d'activités et les familles avaient plusieurs possibilités de réponses.

Les activités extérieures (city-stade, terrain de sports, skate parc...) recueillent le plus de réponses (75) ainsi que l'accès à un lieu tel qu'un local ados / ou salle de détente (70).

Les activités encadrées (ateliers, sports, musique, FAb lab) ont été cités par 51 familles et 50 familles ont plébiscité un lieu de type salle d'activité pour y faire des jeux, de l'informatique, etc.

Les ateliers d'échanges pour monter des projets collectifs (préparation de sortie départ en vacances) recueillent 36 réponses favorables.

Les ateliers d'information et d'aide pour trouver un emploi saisonnier intéressent 17 familles.

Les ateliers d'information, de sensibilisation ou de prévention recueillent 8 réponses.

Les activités plébiscitées sont les activités à l'extérieur, les terrains d'évolution sont prisés par les enfants et très utilisés ce qui posent quelques fois des problématiques de différences d'âge sur un même lieu. Plusieurs communes sont déjà équipées de skate parc ou city stade.

**A Argences** : un terrain d'évolution avec un skate parc, un terrain de basket et une table de tennis de table. Le lieu est équipé de banc et table de pique-nique.

**Sur Cagny** : city stade avec une demande forte des jeunes pour un skate parc ou un Pump track.

**Sur Frénoville** : un city stade fermé à partir d'une certaine heure selon les jours de la semaine.

**Sur Vimont** : un plateau d'évolution pour y pratiquer le foot, le basket, le hand ou le volley.

#### **Recommandations :**

Permettre l'accès à des activités plus variées en complément des activités sportives bien représentées sur le territoire, notamment à des activités dites plus « culturelles »

Permettre à plus de jeunes d'accéder à la musique et à l'apprentissage d'un instrument, à des tarifs plus abordables.



### La mobilité des ados ?

Sur les 161 réponses, 85.7 % des adolescents seraient suffisamment mobiles : vélo, scooter, bus ou amener par les parents.

**Un bémol à cette mobilité, plusieurs parents ont précisé :**

« *Avoir des pistes cyclables* » (Moult-Chicheboville)

« *Mes enfants pourraient être mobiles, si des pistes cyclables sur chaque rue principale desservant les lotissements afin de sécuriser les enfants/pré-ados/ados/adultes pour aller à la piscine, au collège par exemple* » (Moult-Chicheboville)

« *Pistes cyclables pour les vélos des adolescents* » (Bellengreville)

« *Manque de transports dans les hameaux pour desservir Argences, Moult, Mézidon et St Pierre* » (Valambray)

« *Les moyens de transports pour aller à Caen qui ne sont pas satisfaisants* » (Valambray)

« *Pas assez de bus pendant les vacances* » (Frénouville)

« (Valambray). *La voiture est le seul moyen de se déplacer, il manque comme une organisation pour les jeunes, par exemple, un transport en commun gratuit ou à moindre coût leur proposant des navettes pour aller à la piscine ou cinéma ou à Caen* »

***Recommandations : développer les pistes cyclables entre communes et vers les lieux de loisirs comme la piscine, city-stade ou aires de jeux.***



### Informations vers les ados et leur famille :

Sur les 161 familles, 77, 6 % (125) souhaitent avoir des informations sur ce qui est organisé sur le territoire.

Les outils qui sont privilégiés (plusieurs réponses possibles) sont les réseaux sociaux pour 72 familles, les mails pour 71 familles, et les SMS pour 53 familles.

### Conclusion de l'enquête :

*L'enquête a permis de recueillir directement des informations auprès des familles d'enfants 0-18 ans.*

*Les familles qui ont porté de l'intérêt à ce questionnaire notamment par les commentaires : « merci pour votre investissement à améliorer notre quotidien », « questionnaire pertinent », « on manque d'informations ».*

*Elle permet un d'obtenir une vision du terrain et révèle des besoins communs non pourvus actuellement.*



Ce diagnostic nous amène à formuler les points forts et points faibles du territoire :

	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
TERRITOIRE	<p>Secteur dynamique au niveau économique et démographique</p> <p>Augmentation de la population à moyen terme</p>	<p>Problèmes de mobilités (trafic routier dense, peu de pistes cyclables, peu de bus pour se rendre à la gare, sur Caen ou Lisieux).</p>
PETITE ENFANCE	<p>Deux RPE relais petite enfance: avec un potentiel de près de 200 assistantes maternelles, trois lieux d'animation (Argences, Vimont et Cagny).</p> <p>Actuellement l'offre du territoire répond aux demandes</p> <p>Des micro crèches et des projets d'ouverture en restant vigilants sur leur développement et la répartition sur le territoire</p>	<p>Seul territoire avec la CDC Seules Terre et Mer dans le Calvados dépourvu d'un établissement d'accueil PSU (Prestation de service unique).</p> <p>Baisse du nombre d'assistantes maternelles avec un fort taux de départ à la retraite prévisible à court terme.</p>
ENFANCE JEUNESSE	<p>Présence de structures d'accueil des jeunes, bien réparties sur le territoire</p> <p>Des locaux jeunes en projet.</p>	<p>Conditions d'accueil différentes selon les communes.</p> <p>Tarifs et quotients familiaux différents.</p> <p>Difficultés de recrutement.</p> <p>Peu de projet parentalité.</p>
JEUNES 16/25 ANS	<p>Accompagnement possible par la Maison de services au public.</p>	<p>Invisibilité de cette catégorie de la population.</p> <p>Peu de travail de prévention et de projets dédiés.</p>
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	<p>Intérêts pour le développement de services ou structures dédiés à l'enfance et à la jeunesse</p>	<p>Moyens financiers et humains à allouer pour le développement de projets</p>



Les perspectives envisageables pour dynamiser le territoire et répondre à des besoins :

### **PERSPECTIVES :**

- ❖ METTRE EN PLACE UN RÉSEAU DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES AVEC LES PROFESSIONNELS (Mutualisation des moyens, échanges des pratiques, projets communs, etc.)
- ❖ DÉVELOPPER DES OUTILS D'ATTRACTIVITÉ POUR LES FAMILLES (information vers les communes et les habitants sur les services et structures existants, les dispositifs tels que les aides au financement du BAFA, le permis citoyen, des aides à projets...)
- ❖ PROPOSITION D'INTÉGRER LES COMMUNES DE VALAMBRAY, BELLENGREVILLE, MOULT-CHICHEBOVILLE, FRÉNOUVILLE COMME SIGNATAIRES DE LA PROCHAINE CTG
- ❖ PROPOSER UN GROUPE DE TRAVAIL AVEC LES COMMUNES POUR TRAVAILLER SUR DES THEMATIQUES COMME L'HARMONISATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL
- ❖ REALISER UN DIAGNOSTIC DÉDIÉ AUX JEUNES 16-25 ANS - PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES- PORTÉ PAR LA MAISON DES SERVICEAU PUBLIC
- ❖ PROPOSER DES PROJETS À DESTINATION DE LA JEUNESSE
- ❖ ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE DE COMPÉTENCE ENFANCE-JEUNESSE



# ANNEXES

## Annexe 1 : Les compétences de la Communauté de communes

Les statuts de la CDC Valès dunes reposent sur l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016, modifié par les arrêtés préfectoraux du 12 avril 2017, du 9 mai 2019, du 5 décembre 2019 et du 21 juin 2021, précisant les compétences obligatoires, optionnelles et autres compétences.

### A. Compétences obligatoires

#### 1. Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Elaboration et approbation d'une charte de pays ; mise en œuvre d'études et d'actions contractuelles dans le cadre de politiques partenariales
- Elaboration et suivi d'un programme local de l'habitat (PLH)
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

#### 2. Actions de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Réalisation et gestion d'ateliers relais
- Emploi : aide au développement local de l'emploi, insertion, soutien et formation des personnes à la recherche d'un emploi
- Tourisme : communication, animation, et promotion touristique de la communauté de communes et des communes membres notamment par le développement de nouvelles technologies d'information et de communication.

#### 3. Aires d'accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

#### 4. Déchets ménagers

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### 5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



## **B. Compétences optionnelles**

### 1. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Création, aménagement, entretien et promotion des chemins de randonnées intégrés dans le schéma directeur de randonnées de la communauté de communes
- Réalisation d'études et d'actions communautaires pour la valorisation et l'animation des zones Natura 2000 et des ZNIEFF
- Réalisation et gestion de réseaux de chaleur
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

### 2. Politique du logement et du cadre de vie

- **Développement d'une politique et d'actions en faveur de la petite enfance**

### 3. Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Amélioration de la sécurité dans les domaines suivants : aménagements renforçant la sécurité des déplacements sur les voiries ; aménagements des approches des lieux publics et des arrêts de bus ; signalisation de sécurité à l'exception des feux tricolores
- Aménagement et entretien sur les voies d'intérêt communautaire. Sont reconnues d'intérêt communautaire les voies classées communales
- Les voiries des lotissements sont prises en charge le 1<sup>er</sup> janvier suivant les 10 années pleines à compter de la date du procès-verbal de la réception des travaux, sous réserve de leur intégration dans le domaine communal
- La compétence voirie inclut la voie de circulation et les seules dépendances nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route : en agglomération, la compétence voirie s'entend de bordure à bordure (comprises) ou de fossé à fossé (inclus) ; hors agglomération, de limite privée à limite privée
- Création et gestion de pistes cyclables pour constituer un maillage intercommunal
- Pour la voirie, sont exclus : les effacements de réseaux, l'éclairage public, les aires de stationnement hors voirie, les réseaux collecteurs du pluvial ; l'assiette des trottoirs réservés à la circulation piétonne et non nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la voie ; le balayage, le déneigement.

## **B- Compétences optionnelles (suite)**

### **4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs**

- Construction et gestion d'un complexe aquatique
- Enseignement de la musique.

### **5. Assainissement**

- Assainissement collectif et assainissement non collectif (SPANC)
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau et des collectivités
- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

### **6. Création et gestion de maisons de services au public**

## **C. Autres compétences**

### **1. Accessibilité**

- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie.

### **2. Transport**

- Transport scolaire des élèves résidents des établissements scolaires du territoire
- Transport au centre aquatique des élèves scolarisés sur le territoire hors vacances scolaires
- Transports collectifs sur le territoire de la communauté de communes

### **3. Pôle santé**

- Création, mise en œuvre et organisation de pôles de santé

4. Mobilité, sans se substituer pour le moment à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L311-5 du Code des transports.

5. Pilotage, coordination et relais financier des études du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

La communauté de communes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes.